

## Deuxième séance, mercredi 27 mars 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2018-DAEC-155	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2018-DICS-39	Loi	Modification de la loi sur la scolarité obligatoire et de la loi sur la pédagogie spécialisée	Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-GC-78	Motion	Horaire au secondaire 1	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Yvan Hunziker Ruedi Schläfli <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-GC-48	Mandat	Fonds cantonal en faveur des activités culturelles et sportives à l'école obligatoire	Retrait	<i>Auteur-s</i> Benoît Piller Raoul Girard David Bonny Rose-Marie Rodriguez Violaine Cotting- Chardonnens Simon Bischof Solange Berset Philippe Savoy Kirthana Wickramasingam Chantal Pythoud-Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-7	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Rose-Marie Rodriguez <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-DIAF-27	Décret	Naturalisations 2019 - Décret 1	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-GC-141	Motion	Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques : un permis	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Elias Moussa

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		C doit suffire afin de participer au bureau électoral		Eliane Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-GC-99	Motion	Modification de la Constitution cantonale (art. 42, al. 2 et 46, al. 1 - Initiative populaire et référendum)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bruno Marmier André Schoenenweid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DFIN-10	Rapport	Compensation des effets de la progression à froid	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-14	Election (autre)	Un membre de la Commission des grâces, en remplacement de Julia Senti		

La séance est ouverte à 08 h 45.

**Présence** de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Sylvia Baiutti, Markus Bapst, Jean Bertschi, Claude Chassot, Eric Collomb, Pierre Décrind, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Pierre Mauron, Jacques Morand et Thomas Rauber; sans: Bruno Marmier et Ralph Alexander Schmid.

M<sup>me</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre et Maurice Ropraz, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

## Communications

**Le Président.** Le Bureau a pris la décision de nommer une commission ordinaire concernant la requête prise en considération hier. Une discussion interviendra avec les auteurs de la requête pour le respect du processus légal et de la décision du Grand Conseil.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

## Décret 2018-DAEC-155

### Octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés

Rapporteur-e:	<b>Wicht Jean-Daniel</b> (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions</b>
Rapport/message:	<b>18.12.2018</b> (BGC mars 2019, p. 292)
Préavis de la commission:	<b>27.02.2019</b> (BGC mars 2019, p. 322)

## Entrée en matière

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). La demande de crédit est liée à la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cette loi fixe entre autres que les constructions et installations pour les transports publics, y compris les arrêts de bus, doivent être adaptées vingt au plus tard après son entrée en vigueur, soit au 31 décembre 2023.

Le canton de Fribourg compte 1456 arrêts de bus, dont 739 sont situés le long des routes cantonales, les autres étant de la responsabilité des communes. Leur mise en conformité bénéficiera non seulement à des personnes en situation de handicap, mais aussi à d'autres personnes à mobilité réduite. La loi sur les routes précise que les propriétaires des routes ont la charge de la construction et de l'entretien des arrêts de bus. Cela est également valable pour la mise en conformité de ceux-ci. La DAEC a lancé une étude pour l'ensemble de ces arrêts. La méthode d'évaluation a été appliquée auparavant dans d'autres cantons. La démarche a eu pour objectif d'identifier les arrêts à assainir. Ce sont finalement 334 arrêts qui devront être modifiés, dont 240 présentent un rapport utilité/coût supérieur à la limite minimale fixée. 94 arrêts n'atteignant pas cette limite seront tout de même assainis afin de répondre à un critère de desserte minimale sur l'ensemble du territoire cantonal.

Sur le plan technique, l'objectif est de créer des quotidiens favorables pour que les bus puissent s'aligner contre les quais des voyageurs, qui devront être d'une hauteur entre 17 et 22 centimètres par rapport à la chaussée. Aujourd'hui, la hauteur des trottoirs est souvent inférieure à 15 centimètres. De nombreuses questions ont été posées à M. le Commissaire du gouvernement et à ses collaborateurs, M. Grégoire Cantin, chef du Service de la mobilité, M. André Magnin, ingénieur cantonal, et M. Michel Vonlanthen, chef de section au Service de la mobilité. Je les remercie infiniment pour les réponses claires et précises.

Je vous livre trois informations complémentaires que j'estime importantes.

- > Les abris de bus sont à la charge des communes même s'ils sont sur des arrêts du canton.
- > Les coûts d'assainissement sont pris en charge à hauteur de 20% par les entreprises de transports publics. Cette aide financière n'est pas allouée aux communes.
- > Les communes ont reçu l'étude du canton et peuvent s'en inspirer pour mettre à jour leurs propres arrêts sous leur propre responsabilité.

Le crédit demandé au Grand Conseil porte sur un montant de 21 228 000 frs, après déduction de la part des entreprises de transports. Il comprend la réalisation et l'équipement des arrêts, les adaptations nécessaires aux infrastructures adjacentes, les frais d'achat de terrain, les honoraires d'ingénieurs, mais aussi les frais du personnel de l'Etat engagé pour le suivi des travaux. A noter encore que le décret doit être adopté par le Parlement à la majorité qualifiée et qu'il est soumis au référendum financier facultatif.

La commission a accepté ce projet de décret à l'unanimité et vous demande d'en faire de même.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Sie haben vom Berichterstatter bereits das Wesentliche zur Botschaft gehört, zu der Sie sich heute auszusprechen haben.

Ich möchte einige Punkte noch einmal aufnehmen.

Zum Grundsatz: Wir haben auf nationaler Ebene das Behindertengesetz, das seit dem 1. Januar 2004 in Kraft ist. Es gibt uns eine Frist bis zum 31. Dezember 2023, um unsere Bushaltestellen gesetzeskonform auszugestalten. Der Kanton Freiburg verfügt über 1456 Bushaltestellen, davon liegt etwa die Hälfte, nämlich 739, auf Kantonsstrassen, die andere Hälfte meist auf Gemeindestrassen. Es gibt auch noch einige Haltestellen, die auf dem Boden von Verkehrsunternehmungen sind. Für die Instandstellung ist jeweils der Besitzer oder die Besitzerin verantwortlich: der Kanton auf Kantonsstrassen, die Gemeinden auf Gemeindestrassen und die BLS, die SBB oder andere Verkehrsbetriebe, wenn die Haltestellen auf ihrem Grundstück liegen.

Das hat zur Folge, dass die Liste der Haltestellen, die Sie erhalten haben, nur diejenigen Haltestellen aufführt, die auf Kantonsstrassen sind. Einige von Ihnen haben mich gefragt: Bei mir gibt es eine Haltestelle irgendwo vor dem Haus, warum sanieren Sie diese nicht? Die Wahrscheinlichkeit ist ausserordentlich gross, dass sich diese Haltestelle auf einer Gemeindestrasse befindet. Wir haben hier nur die Lasten aufgeführt, die dem Kanton obliegen. Das Strassengesetz präzisiert diese Verantwortlichkeit in der Verteilung zwischen Kanton und Gemeinden.

Wie der Berichterstatter bereits gesagt hat, hat dies zur Folge, dass die Haltestelle per se, das heisst, der Bodenteil in der Verantwortlichkeit des Kantons liegt. Wartekabinen, Gebäude oder was auch immer, obliegen der Gemeindefinanzen. Der Kanton bezahlt also was den Boden betrifft, wenn die Gemeinde ein schönes Häuschen darauf bauen will, darf sie das tun - es muss nicht unbedingt normgerecht sein, die Farbe bestimmen nicht wir -, aber die Kosten liegen bei den Gemeinden. Diese Frage wurde von verschiedenen Gemeindeverantwortlichen gestellt, deshalb hier diese standardisierte Antwort.

Die RUBD hat eine Studie machen lassen, um zu schauen, welche Haltestellen gemacht werden müssen und welche nicht. Alle Kantone haben dies gemacht. Wir müssen gewichten, wo der Kosten-Nutzen-Effekt der Investition am höchsten liegt. Wir haben aufgrund dieser Priorisierung - Sie können die Zahlen im Anhang an die heutige Botschaft lesen - eine Priorisierungen vorgenommen aufgrund von pauschalierten Preisen.

Zur Pauschalierung: Es wurde gefragt, wie précise die Kosten sind. Sie sind nicht präzise. Sie können es auch gar nicht sein oder sollten es nicht sein. Wir haben nicht, wie das bei üblichen Baukrediten der Fall ist, für jede einzelne Haltestelle bereits detaillierte Studien und Angebote von Unternehmungen, die das Ganze bauen werden, da wir diese Haltestellen nach und nach sanieren werden. Es ergibt keinen Sinn, Detailangebote zu haben für Baustellen, die wir - für die letzten - wohl erst in einigen Jahren eröffnen werden. Diese wären überhaupt nicht mehr gültig.

Wie Sie sehen können, ist das Ganze pauschaliert. Das heisst, es gibt einen gewissen Spielraum bei den Finanzen. Der globale Rahmen wird aber ausreichen. Erfahrungen aus anderen Kantonen zeigen, dass es mal etwas mehr und mal etwas weniger ist. Die Budgets gleichen sich global aufgrund der grossen Anzahl der Haltestellen aus.

Quelques détails sur les aspects financiers particuliers, nous sommes sur des évaluations de coûts qui ont été faites d'une part sur l'expérience faite dans d'autres cantons et d'autre part sur la base de l'étude qui a été mandatée par la DAEC, à laquelle a été associée l'Association fribourgeoise des communes, dans la mesure où les communes sont tout autant concernées que le canton. Elles sont libres d'accepter et d'utiliser les normes comme elles le veulent. Ce n'est pas parce que le canton décide d'une certaine manière d'adapter au quotidien la loi fédérale que les communes doivent le faire de la même manière. Par contre, nos travaux de base ont été mis à disposition de l'ACF le plus tôt possible. L'ACF a délégué un représentant dans le groupe de travail qui a élaboré les normes, ce qui permet aux communes d'introduire les montants dans leur budget 2019, plus tard pour celles qui le veulent, et de disposer de la même base de données que le canton pour éviter de faire le travail à double. Cela ne signifie pas que chaque commune ne soit pas libre ensuite de prendre des décisions qu'elle veut pour adapter à sa manière les choses.

Dans le détail, nous avons fait une typologie d'arrêts de bus assortie de l'estimation des coûts, qui va de A1 à D2 avec un rapport utilité/coût établi en fonction de critères de proportionnalité, le tout lié à un critère de desserte minimale. On nous a demandé si on est sûr avec cela d'avoir un arrêt assaini pour tout endroit utilisé par une personne soit en chaise roulante soit de mobilité réduite. On peut aussi être de mobilité réduite pour d'autres raisons. On aura de plus en plus de personnes âgées qui ne seront pas nécessairement sur une chaise roulante ou soumises à la loi sur le handicap mais qui pour d'autres raisons, surtout si on souhaite avoir de plus en plus de personnes qui restent longtemps à domicile, auront besoin d'accès facilités aux bus dans l'ensemble du canton. Il est probable que nous ayons dans la liste des arrêts que nous ne réalisons pas un jour une personne en chaise roulante qui habitera à quelques centaines de mètres de tel arrêt et qui demandera qu'il soit assaini. Nous devons légalement le faire. Cela entre dans des chiffres qui permettent d'être couvert par l'approche globale de notre budget.

Entre le moment de la rédaction du message et de l'adoption du message par le Conseil d'Etat et le moment où nous en discutons aujourd'hui, quelques mois se sont écoulés. Le canton est un canton qui bouge beaucoup. Nous avons donc eu quelques arrêts de bus qui figurent encore dans la liste et qui ont fait entre temps l'objet de chantiers ordinaires du Service des ponts et chaussées. Nous n'avons évidemment pas attendu et dit qu'on ne fasse pas l'arrêt de bus, qu'on reviendra dans six mois et qu'on l'assainira une fois que le Grand Conseil aura décidé. Ces choses ont déjà été faites. Il y a donc quelques arrêts qui figurent sur la liste que vous avez reçue et qui ont déjà été réalisés. Par contre, il y en a quelques-uns qui ne figurent pas sur la liste parce que ces arrêts sont venus s'ajouter avec les derniers horaires. Nous avons fait un bilan financier des plus et des moins sur ces changements de la rédaction du message et le moment de sa présentation aujourd'hui au Grand Conseil. Nous sommes sur quelque chose de quasiment équilibré, c'est-à-dire une décharge de 1 165 000, une charge complémentaire de 960 000 frs. On est dans le pourcent du montant global du message, ce qui ne remet pas en question l'équilibre financier.

Je vous remercie de votre grande attention matinale.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Notre Commission des finances et de gestion s'est rencontrée le 13 mars 2019 pour l'examen du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés.

Tout en relevant la bonne qualité du message transmis, nous vous recommandons sous l'angle financier d'accepter le décret, d'entrer en matière pour une somme nette à charge de l'Etat de 21 228 00 frs.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Je suis membre de la Commission des routes et cours d'eau qui a analysé ce décret, membre du comité fribourgeois de l'Association transport et environnement et du comité central de la communauté d'intérêt pour les transports publics.

Le groupe socialiste est favorable à la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés et soutiendra par conséquent ce décret. Nous souscrivons également à la méthode d'évaluation utilisée, l'ensemble du canton en bénéficie. En effet, chaque localité, chaque zone urbanisée compacte comptant au moins cent habitants à l'année disposera d'au moins un arrêt de bus conforme à la législation fédérale indépendamment du principe de proportionnalité.

Unsere Fraktion bedauert jedoch, dass, obwohl das eidgenössische Gesetz bereits am 1. Januar 2004 in Kraft ging und der Gesetzgeber 20 lange Jahre Zeit hatte, um diese Arbeiten schrittweise erledigen zu können, während 15 Jahren in dieser Sache nur wenig vorwärts gemacht wurde und nun in den nächsten fünf Jahren eine grosse Aufholarbeit gemacht werden muss und dazu führen wird, dass der Termin vom 31. Dezember 2013 wahrscheinlich nicht ganz eingehalten werden kann.

Concernant les communes, le fait de devoir faire ces adaptations est une bonne opportunité, autant pour les arrêts en bordure de routes cantonales que communales, de se poser la question de faire plus, par exemple une interface là où il n'y en a pas actuellement et où il serait opportun de le faire.

Le groupe socialiste ne peut qu'encourager les communes à se poser ces questions et dans le cas d'arrêts en bordure de routes cantonales à soumettre le cas échéant une proposition au canton.

**Jordan Patrice (PDC/CVP, GR).** Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la Commission des routes et l'heureux syndic d'une commune concernée par trois arrêts de bus.

Le groupe démocrate-chrétien a étudié ce décret, qui concerne la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales, rendue obligatoire par la législation fédérale en matière de handicapés, ce qui représente une dépense de plus de 21 millions de francs.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été expliqué précédemment par le rapporteur. Il est donc clair que le groupe démocrate-chrétien va soutenir ce décret, qui va bénéficier à toutes les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux personnes âgées, à qui nous devons tout notre respect.

**Rey Benoît (VCG/MLG, FV).** Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la direction générale de Pro Infirmis Suisse et responsable en particulier de la construction adaptée dans mon département.

Je souhaiterais pouvoir avoir la capacité de proposer un *Retour vers le futur* numéro deux ou numéro trois. 2004: décision du parlement; 2019: premier projet qui arrive au niveau du canton de Fribourg. Vingt ans pour aménager un certain nombre de choses! Gouverner, c'est prévoir, ce n'est pas attendre quinze ans pour commencer à faire quelque chose dans le domaine de la mobilité pour les personnes qui sont ceux qui ont déjà des difficultés à pouvoir assumer leur inclusion dans la société.

C'est très bien de vouloir prendre des dispositions comme le font les Chambres fédérales sur les mesures AI, en disant que le travail vient avant la rente. Mais s'il n'est pas possible de se rendre de son domicile à son lieu de travail car il y a des obstacles tous les cinquante mètres sur le parcours, c'est une catastrophe.

Je ne peux donc que me réjouir aujourd'hui que ce décret arrive sur la table, et quand je pense que gouverner, c'est prévoir, je ne lance pas directement la pierre au commissaire du gouvernement, qui, lui, n'a eu que deux ans pour commencer à préparer ce décret. Je pense par contre que nous devons changer un peu cette attitude de réagir en freinant des deux pieds sur toutes les mesures qui prévoient l'adaptation aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, à des mères de famille avec des poussettes, parce qu'elles ont un coût financier. Je donne simplement comme exemple que dans le canton de Fribourg et au niveau des TPF, il a fallu intervenir à de nombreuses reprises pour que les installations qui existent dans les bus qui montrent les arrêts de bus pour les personnes malentendantes et qui annoncent les arrêts de bus pour les personnes malvoyantes soient fonctionnelles. On a dit non, que cela dérange les autres clients. C'est vrai que c'est très dérangeant de savoir qu'on arrive à Vignettaz-Daler, qu'on va arriver à Beauregard, Bertigny. Je peux comprendre que si l'on a déjà les deux écouteurs dans les oreilles et qu'il y a du bruit dans le bus, cela dérange. Je crois qu'il est temps de changer de paradigme. Au lieu de dire qu'il va falloir investir à nouveau plus de 20 millions pour les personnes handicapées, faisons les tâches comme elles doivent être faites dans le rythme où elles doivent être faites et ce sera des coûts très inférieurs. Je parle de la construction adaptée d'une manière générale. Tout le monde sait que créer un bâtiment qui permet l'accès à tout le monde, c'est 4% de plus au niveau des coûts de construction. Réadapter un bâtiment qui a été construit pour le rendre accessible, c'est 10 à 20% de coûts supplémentaires pour faire ces adaptations. Il est donc temps de changer de paradigme.

Le canton de Fribourg choisit maintenant une solution pragmatique. Je trouve cette solution intelligente. Par contre, elle ne dispense pas le canton de Fribourg de poursuivre dans cette voie et de se dire que si maintenant nous adaptions un nombre fini d'arrêts de bus le travail ne s'arrêtera pas là. Il faudra poursuivre cette activité jusqu'à ce que tout soit accessible à long terme. Pragmatisme ne veut pas dire bricolage et j'insiste là auprès du commissaire du gouvernement. Nous n'avons pour l'instant pas de devis précis sur les travaux à effectuer à chacun des arrêts de bus. C'est tout à fait compréhensible et je ne peux que comprendre ce qui nous est présenté aujourd'hui. J'insiste par contre pour que les mesures qui soient prises ensuite fassent l'objet d'une analyse précise. Ces normes correspondent à des normes SIA, qui ne sont pas tombées du ciel. On l'a lu encore dans "La Liberté" de ce matin, une différence sur 2 centimètres ou 3 centimètres permette ou non pour une personne en situation de handicap de prendre le bus. Il y aura lieu de rester pragmatique mais de rester extrêmement précis et attentif à la réalisation parfaitement conforme de ces arrêts de bus.

C'est dans ce sens-là que le groupe Vert Centre Gauche ne peut que souscrire au décret qui nous est proposé aujourd'hui et ne le considère que comme une étape qui rendra finalement tout notre environnement absolument inclusif et accessible.

**Johner-Etter Ueli** (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das vorliegende Dekret mit Interesse behandelt und diskutiert. Auch wenn der Betrag mit 21,228 Millionen Franken doch recht hoch ist, haben wir wohl keine Wahl. Das Bundesgesetz zur Beseitigung von Hindernissen für Menschen mit Behinderungen ist verbindlich, wie schon gesagt. Dass dies seit langer Zeit nicht angegangen wurde, hängt vielleicht damit zusammen, dass das Departement, das für dieses Anliegen zuständig ist, doch einen fleissigen Wechsel erfuhr. Die Anpassung der 334 Haltestellen ist eben komplex und nicht überall einfach zu realisieren.

Mit diesen kurzen Bemerkungen stimmt unsere Fraktion dem verlangten Kredit zu.

**Glauser Fritz** (*PLR/FDP, GL*). Le groupe libéral-radical a aussi bien étudié ce décret et vous propose l'entrée en matière sur ce projet de décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Que peut-on dire en tant que député après un rapport bien rédigé, qui contient toutes les informations et en sachant que le rapporteur est bien préparé, le conseiller d'Etat et commissaire du gouvernement également?

Il n'y a pas grand-chose à rajouter, mais en montant les escaliers ce matin, je me suis demandé ce que ferait une personne en situation de handicap.

On a constaté qu'il a fallu presque vingt ans pour adapter les arrêts de bus. On a un projet pour notre bâtiment aussi, mais cela prend du temps. Je suis alors très content qu'on ait enfin pris le taureau par les cornes et qu'on ait un dossier devant nous. Je vais rappeler que sur ces arrêts de bus, qui sont environ 1400, la moitié sont en possession du canton. On a fait une évaluation du rapport utilité/coût. Il n'y a là que 240 qui sont tombés dedans, mais la sage décision est d'aller en avant et de faire une proposition pour une bonne desserte de tout le canton. C'est pragmatique. On ne fait pas tout. Il y a environ un quart qui sera assaini avec ce projet. On n'arrivera pas à le faire dans le délai qui nous est imposé.

Je me réjouis que les gens de notre société avec un handicap puissent se déplacer dans une situation correcte, digne et avec leurs propres moyens.

Je vous invite à soutenir ce décret.

**Péclard Cédric** (*VCG/MLG, BR*). J'interviens à titre personnel. Je suis syndic de la commune Les Montets.

Cela fait longtemps que l'Etat sait qu'il faut assainir ces arrêts de bus. J'estime qu'il aurait été judicieux d'associer les communes à cette réflexion. Dans les deux cas touchés par ce décret qui concernent ma commune, nous aurions pu proposer de nouveaux emplacements pour ces arrêts, dans le but principal d'améliorer la sécurité. Je peux m'imaginer qu'il en est très certainement de même pour d'autres communes.

Ma question à M. le Commissaire du gouvernement: est-ce que les montants prévus par ce décret pour ces réfections pourraient être alloués comme subventions pour les communes qui parviendraient à proposer de nouveaux emplacements pour ces arrêts de bus, bien entendu dans les délais prévus par ces présents assainissements?

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). Je constate que tous les groupes entrent en matière, soutiennent totalement ce projet de décret.

Il n'y a pas de questions formelles qui ont été posées, mise à part celle de Cédric Péclard, à qui je pourrai déjà donner une première partie de réponse.

Il y a cette question sous-jacente: pourquoi avons-nous attendu si longtemps? Cette question s'est également posée dans le cadre de la commission. Nous n'avons pas eu de réponse, parce que les personnes présentes autour de la table, M. le Commissaire du gouvernement, M. l'Ingénieur cantonal et M. le Chef du Service de la mobilité, n'étaient pas encore en fonction à l'époque où cette loi a été votée. Il est ressorti des discussions qu'il a fallu aussi attendre longtemps dans les cantons que la Confédération édicte des directives pour se conformer à cette loi. On peut le regretter. On va aujourd'hui de l'avant et une chose est sûre, je peux rassurer le député Benoît Rey, il n'y a jamais été question du coût des mesures. Il n'y a pas eu un débat sur ce coût de construction. C'est aussi la preuve que les députés veulent faire quelque chose pour les personnes en situation de handicap.

Par rapport à M. Cédric Péclard, il est judicieux de discuter avec les communes. L'Association des communes fribourgeoises a été associée. J'ai eu la même question au sein de la commission. Effectivement, aujourd'hui ce sont des coûts moyens par arrêt en fonction du type d'arrêt. Il est clair que les communes peuvent entrer en discussion avec le Service des ponts et chaussées, qui va réaliser ces corrections d'arrêts de bus, et il y a toutes les possibilités de discuter et de trouver des solutions intelligentes pour l'avenir des arrêts de bus et des communes.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Merci aux responsables des groupes de l'entrée en matière sur ce message.

Je remercie le député président de la Commission des finances et de gestion. Il n'y a pas eu de question ou de commentaire particulier. Il n'y a donc pas non plus de réponse à donner.

Au député Bischof ainsi qu'au député Rey et au député Péclard, qui ont posé la question du moment de l'intervention de ce message, je vous propose de ne pas faire un cours d'histoire ici. Nous avons eu dans les deux commissions ces discussions. Aujourd'hui, le but du Conseil d'Etat est d'avancer, d'essayer de rattraper le temps. Nous avons un délai jusqu'à fin 2023.

Le député Glauser s'est demandé si on arrivera à finir en 2023 en donnant déjà un peu la réponse, qui est évidemment non. On n'arrivera pas à finir jusqu'au 31 décembre 2023. Les quelques 350 chantiers ne seront pas tous réalisés et terminés d'ici là. Nous demandons par contre aujourd'hui les ressources d'une part financières mais aussi en termes de compétences d'ingénieurs pour pouvoir avancer le plus rapidement possible et réaliser d'une manière partiellement standardisée ces arrêts sur l'ensemble du canton.

Le député Bischof a également posé la question de l'interface canton-communes. Nous sommes ouverts à toute commune qui souhaiterait avoir des discussions sur les emplacements précis ou des modifications d'emplacements qui pourraient s'imposer dans le cadre de réflexion plus générale sur l'aménagement de la commune et qui aurait un impact sur l'assainissement d'arrêts cantonaux par le canton et communaux par la commune. Merci de vous annoncer rapidement si d'aventure dans vos communes respectives vous envisagez ce genre de choses. Pour répondre à cette question mais aussi à celle du député Péclard sur la coordination avec les communes qui est induite par la question du député Bischof, il y a eu une coordination générale qui est passée par l'Association des communes fribourgeoises avec le syndic de Guin, qui représentait le comité de l'Association dans les organes de coordination et qui a été mis au courant très tôt de l'ensemble des réflexions. Nous avons eu un échange direct avec le comité de l'AFC dans le cadre des échanges ordinaires entre le Conseil d'Etat et l'Association des communes. Nous avons convenu avec l'Association que les méthodes d'évaluation et le rapport seraient mis à disposition des communes avant son adoption par le Grand Conseil. Cela a été fait l'automne dernier de manière un peu inhabituelle. Le Conseil d'Etat a décidé de mettre à disposition ce rapport pour que les communes puissent déjà travailler en vue du budget 2019 pour celles qui le souhaitaient. Par ailleurs, au niveau individuel, pour chaque projet qui se réalise, certains de manière anticipée et tout le reste qui vient, évidemment il y aura à chaque fois un contact avec le responsable communal en charge des dossiers communaux pour coordonner les démarches au cas où il y aurait un chantier communal qui serait adjacent à un chantier sur une route cantonale ou pour le cas où on souhaiterait regrouper des arrêts, ce qui pourrait avoir des conséquences financières sur les assainissements d'arrêts communaux, respectivement cantonaux.

Je remercie le député Jordan de ses considérations.

Au député Rey, la réponse à la question de la lenteur a été donnée. Elle reste générale et non historique. Je partage votre avis et c'est celui du Conseil d'Etat que les assainissements ne concernent pas seulement des personnes en chaise roulante mais aussi des personnes à mobilité réduite. Pour vous compléter un petit peu, j'ai été surpris de votre dernière assertion. Vous avez évoqué les femmes avec poussettes. Je pars de l'idée qu'en 2019, à quelques mois de la grève des femmes, nous pourrions aussi évoquer les hommes avec des poussettes, mais c'est un autre sujet.

En ce qui concerne le pragmatisme et le bricolage, vous avez mis le doigt sur une question qui n'est pas toute simple à résoudre, qui est la question de la hauteur des quais, l'architecture précise des entrées dans les bus. Nous avons une norme fédérale, les belles normes VSS qui tiennent à cœur à tous les politiciens et particulièrement à l'ingénieur cantonal, qui nous écoute. Cette norme a été rédigée il y a quelques années déjà et fait actuellement l'objet de discussions. Il est toujours un peu difficile quand on doit appliquer une norme fédérale dans les cantons et dans les communes mais que la Confédération nous dit que la norme est là mais qu'elle va peut-être changer. Nous allons aujourd'hui essayer de concilier quelque chose qui est un petit peu antagoniste, c'est-à-dire avancer le plus rapidement possible avec la réalisation des arrêts tout en évitant de faire des choses dont on dira dans deux ans qu'elles étaient certes dans les normes en 2019 mais ne le sont plus en 2022. Nous observons et nous sommes en échange avec les autres cantons, car tous les cantons se posent un peu les mêmes questions. Les bus sont généralement de fabrication étrangère, donc c'est avec les mêmes bus de quelques usines situées en Europe ou ailleurs qu'on doit travailler. Les questions de ce qu'on appelle le kneeling en français moderne, c'est-à-dire l'inclinaison du bus quand il s'approche d'un quai pour pouvoir accéder avec une chaise roulante, sont des questions techniques dont nous discutons avec les entreprises de transports publics, notamment les TPF, mais pas qu'eux. On a aussi heureusement quelques lignes de bus postaux dans notre canton et quelques autres compagnies aussi. Les questions de hauteur précise sont des choses qui se discutent. Nous avons fait des tests pratiques il y a quelques semaines à Fribourg avec différents types de bus, différents types de trottoirs pour voir un peu quelles sont les conséquences. Certains aménagements peuvent créer des dommages aux bus. Il faut donc éviter ce type d'aménagement. On doit concilier la bonne technologie mobile, le bus, la bonne technologie statique, les constructions de bordures de routes, et il n'y aura certainement pas de solutions standardisées

qui vont exactement de la même manière pour tous les 350 arrêts que nous avons à construire. Il y aura peut-être aussi des choses qui évolueront au fil des années.

Nous le faisons avec pragmatisme et beaucoup de soin et en faisant participer les milieux concernés. Les associations de personnes handicapées ont participé aux essais, ont délégué quelqu'un qui a pu montrer aussi en pratique et visuellement les difficultés de monter sur des choses qui ne sont pas adéquates.

Grossrat Johner-Etter möchte ich herzlich danken. Zum Kommentar des ständigen Wechsels an der Spitze des RUBD möchte ich heute keine riskierten Kommentare abgeben.

Merci également au député Glauser. En ce qui concerne l'Hôtel cantonal, les choses sont prévues comme les membres de la commission le savent bien. J'ai déjà répondu à la dernière question.

Il reste une question ouverte qui est la question du député Péclard. Subventions pour des projets sur des routes cantonales, en théorie c'est possible mais cela signifie changer les lois, car on n'a pas de bases légales actuellement pour vous subventionner l'assainissement d'un arrêt sur une route communale. Si vous réussissez à convaincre le canton, les TPF ou quelqu'un d'autre que le bus doit s'arrêter cinquante mètres plus loin, qu'il n'est plus sur une route communale mais sur une route cantonale, vous avez une manière indirecte de répondre à votre question. Mais ce sont des choses qui vont se régler individuellement entre communes et canton.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

Art. 1

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). L'article 1 fixe le montant du crédit, 21 228 000 frs. Il précise que c'est bien entendu pour les arrêts de bus le long des routes cantonales.

- Adopté.

Art. 2

- Adopté.

Art. 3

- Adopté.

Art. 4

- Adopté.

Art. 5, titre et considérants

- Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

Art. 1 à 5, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon



Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 85.*

## Loi 2018-DICS-39

### Modification de la loi sur la scolarité obligatoire et de la loi sur la pédagogie spécialisée

---

Rapporteur-e:	<b>Demierre Philippe</b> (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>
Rapport/message:	<b>15.01.2019</b> (BGC mars 2019, p. 349)
Préavis de la commission:	<b>14.02.2019</b> (BGC mars 2019, p. 407)

---

## Deuxième lecture

### 1. Participation des parents aux frais scolaires (arrêt du TF du 7 décembre 2017)

#### II./1. Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

*Art. 10 al. 2 et 3, 4 à 6 (nouveaux), 22 al. 2, 57 al. 2, 66 al. 2, 71 al. 2 et 104a (nouveau)*

**Demierre Philippe** (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de commentaire à apporter. Je confirme la première lecture effectuée hier.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Aux amendements aux articles 66 et 71, on peut s'y rallier. En revanche, je maintiens notre opposition à celui à l'article 104a (nouveau) malgré le vote stalinien de hier.

> Au vote, le résultat de la première lecture concernant l'article 104a (projet bis), opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat est confirmée par 86 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de la commission - projet bis):*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian

(SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 86.*

## II./2. Modification de la loi sur la pédagogie spécialisée

*Art. 42 al. 1, 2 et 4 (nouveaux)*

> Confirmation de la première lecture.

### 2. Classes relais pour le degré primaire

#### II./1. Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

*Art. 67 al. 1*

> Confirmation de la première lecture.

### 3. Frais de scolarité hors cercle scolaire de domicile (CO)

#### II./1. Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

*Art. 72 al. 1 et al. 3 (nouveau)*

> Confirmation de la première lecture.

### 4. Bilinguisme et changement de cercle scolaire pour raison de langue

#### II./1. Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

*Art. 16 al. 2*

> Confirmation de la première lecture.

### 5. Interdiction ou limitation des boissons ou denrée hypersucrées à disposition des élèves du CO

#### II./1. Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

*Art. 41 et al. 4 (nouveau)*

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/FDP, FV). J'ai dû changer un tout petit peu mon texte et je remercie ceux qui sont intervenus hier à la suite de ma petite intervention sur le sucre.

J'aimerais éclaircir quelque chose. Tout d'abord, j'ai dû remettre le mot "aliment hypersucré" bien que mon ordinateur le refuse pertinemment en me disant que c'est un mot faux, mais après ample discussion avec M. le Commissaire je m'y suis rallié. En revanche, d'autres discussions m'ont aussi secoué. J'ai parlé tout d'abord du libéralisme. Le libéralisme implique la liberté, la liberté implique un choix, et un choix implique la connaissance. C'est dans ce sens que j'ai formulé la deuxième phrase de ma proposition: "la teneur en sucre des aliments préemballés". Mon collègue député Ducotterd a fait de très bonnes remarques. Je me souvenais de la pomme de la récréation lorsque j'étais encore en culottes courtes, effectivement c'est

quelque chose que l'on arrive pas à calibrer. Lorsque vous avez parlé du jus d'orange, par contre, vous êtes tombé directement dans les aliments hypersucrés. Quand je suis appelé au chevet d'un diabétique et qu'il est en hypoglycémie, on demande tout de suite s'il n'y a pas un peu de jus d'orange à côté. Il risque donc de tomber dans cette catégorie-là. J'aimerais qu'on sache un petit peu ce que l'on donne. La teneur en sucre des aliments pré-emballés me permet de laisser la pomme sans préjugés et me permet aussi de manger le petit pain lorsque j'avais des pantalons longs mais trop courts à l'école secondaire et que j'allais acheter mon petit pain en serrant les 50 centimes que j'avais dans la poche. C'était un moment extraordinaire. Je n'aimerais pas priver les élèves de ce sentiment. Par contre, les aliments pré-emballés contiennent plus ou moins de sucre et ils devraient être présentés cette fois-ci sans équivoque, cela ne veut pas dire en donnant la quantité de glucose, galactose, fructose qu'il y a dedans mais quelle teneur en sucre il y a. Un sucre en morceau que vous mettez dans votre café correspond à 5,95 grammes. Je veux donc savoir combien de sucre il y a dans cette boisson. Je veux savoir combien il y a de sucre dans cet autre produit qu'on me met à disposition, et ceci à tous consommateurs, parce que je vois aussi que cette connaissance n'est pas là pour tout le monde. On n'est pas tous des champions du monde de la règle de trois ni de chimie organique et on a affaire à des enfants. J'aimerais que ce soit présenté de manière très visible. J'ai dit *présenté*, et non *déclaré*. Je veux que ce soit présenté comme je dois présenter mon passeport lorsque je passe la douane. C'est ce que je souhaite pour nos élèves.

M. le Commissaire m'a dit: M. Schumacher, comment allez-vous mettre cela en pratique? Comment va-t-on pouvoir le faire? C'est clair que le mieux serait de changer la loi sur les denrées alimentaires. Difficile, à Berne actuellement tout est bouché. Par contre, on peut le faire passer au niveau cantonal et aussi dans les écoles avec la prévention. Il est facile de donner à une classe la tâche de calculer il y a de sucre dans l'automate combien et d'en faire un débat. On ferait là de la prévention active. Je suis un ancien instituteur. Je souhaiterais pour le bien de nos élèves, de notre population, pour prévenir les dangers de ce sucre, que vous acceptiez ce texte.

Je vous propose donc d'ajouter à cet alinéa une deuxième phrase à la teneur suivante: *"La teneur en sucre des aliments préemballés doit être présentée sans équivoque à tout consommateur."*

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). J'interviens au nom du groupe socialiste et en mon nom propre au sujet de l'amendement de notre collègue député M. Schumacher.

Cette nouvelle formulation a le mérite de respecter la volonté exprimée par ce parlement lors de l'acceptation de la motion et je lui reconnais le mérite d'ajouter une obligation de transparence. C'est pour cela que le groupe socialiste soutient cet amendement et vous invite à en faire de même.

**Demierre Philippe** (UDC/SVP, GL). Ce sujet n'ayant pas été traité en commission, je ne peux pas prendre position. Je m'en réfère à ce qui a été décidé lors de notre séance de commission.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** M. le Député Schumacher a corrigé sa version pour aussi tenir compte de la qualification de "hypersucré", qui n'est certainement pas dans les dictionnaires en ligne si vous vous contentez de votre ordinateur, mais elle est significative et tout le monde comprend bien ce que l'on veut dire. C'était l'élément clé.

La phrase que vous rajoutez concerne l'industrie alimentaire. Concrètement, si je vais jusqu'au bout de cette phrase, les distributeurs sont condamnés définitivement, parce qu'ils n'auront évidemment pas ces éléments-là, puisqu'au niveau suisse les choses sont bouchées. On peut donc supprimer tous les distributeurs. Il n'y en a pas beaucoup, je vous le concède. Comme c'est de la responsabilité des communes, personnellement, cela ne me pose pas de problème. C'est évidemment maintenant aux classes, respectivement aux communes et aux écoles, de déterminer la teneur en sucre, ce que ne font pas les fabricants. Vous m'avez dit qu'il n'est pas difficile de le faire. Je suis moi-même incapable, n'étant pas scientifique, de vous dire quelle est la teneur en sucre d'un Mars, d'un Chokito ou autre Toblerone. J'en suis parfaitement incapable. J'imagine que cela demande quand même un certain travail. La chose se reportera maintenant pour ce qui est des cantines évidemment, à l'école, respectivement à la commune. Pour bien comprendre ce que dit la phrase que vous rajoutez, c'est donc une injonction aux écoles et aux communes de dire pour ce qui est vendu quelle est la teneur précise en sucre, qui devra être calculée. Cela me paraît être un travail supplémentaire significatif.

N'étant pas avisé de cela, le Conseil d'Etat ne se rallie pas pour l'instant.

**Repond Nicolas** (PS/SP, GR). M. Schumacher arrive aujourd'hui avec un nouvel amendement très différent de celui d'hier, avec un texte différent. Je suis très étonné que M. Schumacher arrive avec ses amendements aujourd'hui, parce qu'à l'époque, avant que la loi scolaire ne soit mise en avant, j'avais demandé à M. Schumacher qu'il fasse partie de la commission pour justement arriver avec des propositions dans la commission. Il arrive aujourd'hui avec un autre texte, qui, comme le dit M. le Commissaire, paraît relativement compliqué et qui vise à donner des directives aux industriels qui ne pourront certainement pas être appliquées.

Personnellement, je trouve que le terme "hypersucré" est relativement bien perçu par la population. Il correspond à un taux de plus de 40% de sucre dans les aliments ou les boissons et pour ceci, à l'inverse de ce qu'a dit ma collègue Rose-Marie Rodriguez, en tant que motionnaire, je suis pour que le terme "hypersucré" reste afin de ne pas avoir de problème avec les tenanciers des cantines, qui devront y mettre des informations extrêmement compliquées qui ne seront pas forcément comprises par les élèves. D'ailleurs, la DICS pourra très bien mettre dans le règlement d'application à quoi correspond ce terme "hypersucré", qui pourra être mentionné en tant que plus de 40% par exemple.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Je soutiens cet amendement. J'ai juste un problème par rapport à la rédaction non sexiste. Il faut je pense à y ajouter le terme "à tout consommateur et à toute consommatrice".

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/FDP, FV). Je suis heureux de votre réponse, Monsieur le Commissaire. On a aucune idée justement. On a aucune idée de la teneur en sucre des aliments qu'on nous met à vendre. C'est pour cela que je me bats. Je sais que c'est d'abord chez les enfants que ça se passe. Chez les élèves d'écoles secondaires, vous avez certainement des professeurs de sciences qui peuvent vous expliquer que vous avez tant de glucose, tant de ceci, et qui vont aider à calculer la teneur en sucre et ainsi faire de la prévention active.

J'aimerais bien changer cette loi au niveau fédéral. C'est important que vous sachiez regarder. On ne connaît pas. On ne sait pas. C'est la raison pour laquelle les coûts dus au diabète, aux maladies cardiovasculaires, à l'obésité augmentent, 8 milliards, ce qui correspond à trois fois plus qu'il y a dix ans. Il faut quand même faire quelque chose. Il faut donner un signal à cette industrie alimentaire.

Je vous demande quand même de soutenir mon amendement.

**Jelk Guy-Noël** (PS/SP, FV). Il s'avère que j'enseigne la biologie et j'enseigne justement ce que l'on mange, ce que l'on devrait manger. Je tombe sur un site tout simple. Un Twix correspond à 24 grammes de sucre, un Mars à 31 grammes, un Snickers 26 grammes. On le sait. On peut l'écrire.

> Au vote, le nouvel amendement Schumacher, opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 59 voix contre 24 et 5 abstentions.

*Ont voté en faveur du nouvel amendement Schumacher:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 59.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 24.*

*Se sont abstenus:*

Berset Solange (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 5.*

## 6. Enseignement à domicile

II./1. Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

*Art. 8a al. 2 et 3*

> Confirmation de la première lecture.

II./2. Modification de la loi sur la pédagogie spécialisée

*Art. 14 al. 5*

> Confirmation de la première lecture.

Titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

## Troisième lecture

II./1. Modification de la loi sur la scolarité obligatoire

*Art. 41 et al. 4 (nouveau)*

- Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 49 voix contre 29 et 4 abstentions.

*Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 49.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 29.*

*Se sont abstenus:*

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 4.*

> La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 92.*

#### *S'est abstenu:*

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

## Motion 2018-GC-78

### Horaire au secondaire 1

---

Auteur-s:	<b>Hunziker Yvan</b> (PLR/FDP, VE) <b>Schläfli Ruedi</b> (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>
Dépôt:	<b>24.05.2018</b> (BGC mai 2018, p. 1255)
Développement:	<b>24.05.2018</b> (BGC mai 2018, p. 1255)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>15.01.2019</b> (BGC mars 2019, p. 365)
Remarque:	<b>Le message 2018-DICS-39 du 15 janvier 2019 fait office de réponse à cette motion.</b>

---

#### Prise en considération

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Cette motion demande un changement d'habitudes et d'horaires aux cycles d'orientation du canton. Supprimer les heures d'études surveillées et les compenser par un mercredi après-midi de congé, ce qui ne veut pas dire diminuer des heures d'enseignement comme il l'est dit dans le message. On vient de parler du rapport sur concept Sports-Arts-Formation et on a constaté que Fribourg est le seul canton à avoir des horaires particuliers pour les CO. On a même pris la Finlande comme exemple de formation en Arts et Sports. On envie la scolarité fribourgeoise, certes, mais je ne pense pas que le Valais ou Berne soient inférieurs à notre système et eux ont le mercredi après-midi de congé. Cette motion veut aller dans le même sens que nos voisins, comme pour l'ouverture des magasins le samedi jusqu'à 17 heures. ce qui permettra à nos jeunes de pouvoir aménager leur temps d'entraînement ou de répétition le mercredi après-midi et permettrait également aux enseignants de poursuivre leur formation continue ce même mercredi après-midi, ce dont le Conseil d'Etat est conscient, puisqu'il le mentionne dans sa réponse. Dans cette même réponse, le Conseil d'Etat nous dit qu'il faudrait réaménager les horaires scolaires, ce qui à mon sens est une évidence et je ne pense pas que ce soit insurmontable. Le Conseil d'Etat estime qu'il est trop tôt pour introduire un tel congé, mais devons-nous lire qu'un jour il le fera, car d'après le Conseil d'Etat certains éléments demandent encore une réflexion approfondie. Mesdames et Messieurs, soyons audacieux, donnons la possibilité à nos jeunes d'avoir les mêmes chances que nos voisins en termes d'horaires scolaires afin qu'ils puissent pratiquer leur sport où leur art dans les meilleures conditions avec des entraîneurs de qualité. Ne soyons pas frileux, créons ou osons les solutions au nom de nos jeunes qui ont un rêve, qu'il soit sportif ou artistique, acceptons cette motion et ce changement d'horaires.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Je vous rappelle mes liens d'intérêts, je suis toujours présidente de l'Association fribourgeoise des sports et membre de la Commission cantonale du sport. Comme je l'ai dit dans le cadre de l'examen du rapport sur le programme Sports-Arts-Formation, le congé du mercredi après-midi constituerait justement une mesure en faveur d'une amélioration du programme SAF, que nombre d'entre vous, que nombre d'entre nous appellent de leurs vœux. Certains élèves sportifs pourraient l'utiliser pour s'entraîner lorsque leurs infrastructures sont libres, d'autres pour étudier ou simplement récupérer un peu. Ce mercredi apporterait également un bol d'air bienvenu aux élèves qui ne font pas forcément du sport. Fribourg ne ferait pas figure d'exception, cela a été dit, par ce demi-jour supplémentaire, puisque de nombreux autres cantons l'ont déjà et il ne me semble pas qu'ils soient confrontés à des difficultés ou des problèmes insurmontables en raison de ce mercredi après-midi. Je vous invite à soutenir cette motion et je vous remercie de votre attention.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer. Notre groupe a analysé avec attention la motion de nos collègues Schläfli et Hunziker et ne la soutiendra pas à sa grande majorité.

A première vue, cette motion suscitera sans nul doute l'enthousiasme des élèves, probablement celui de quelques parents, enseignants ou entraîneurs sportifs, mais évidemment pas celui des autorités communales, ni celui d'un certain nombre de directions d'écoles ni d'enseignants.

Effectivement, on vient de le voir dans le rapport qui analyse le programme SAF, le congé du mercredi favoriserait fortement les élèves qui y participent. Ces élèves SAF sont au nombre de 386, et il n'est pas raisonnable d'imaginer que leur nombre risque d'aller en s'accroissant fortement. Ce n'est d'ailleurs pas la volonté du canton. On modifie donc un horaire qui touche plus de 11'000 élèves pour faciliter la vie de 386 d'entre eux ; cela laisse songeur !

On peut encore relever que ce changement d'horaires pourrait effectivement favoriser les activités intercantionales pour les régions limitrophes et permettrait une certaine économie des heures de surveillance.

Le Conseil d'Etat avance aussi que cela pourrait donner un ballon d'oxygène au milieu de la semaine pour les élèves en difficulté et leur permettre d'utiliser ce temps pour d'autres activités ou des moments d'appui scolaire, certes.

On peut constater qu'effectivement un certain nombre d'arguments plaident pour ce changement d'horaire. Voyons à présent, l'autre côté de la médaille.

De manière pragmatique tout d'abord, et pardon aux élèves, sans penser à eux. Il est clair que le changement d'horaires pourrait permettre les réunions d'enseignants et les formations continues sur le mercredi après-midi. Cela faciliterait peut-être la vie des enseignants mais n'induirait en aucun cas des économies. Messieurs les motionnaires ignorent visiblement qu'au CO, les réunions d'enseignants et les formations continues se font à la très grande majorité en dehors du temps de classe, il n'y a donc aucun frais de remplacement à économiser. Seules quelques formations continues importantes de type « Point-Virgule » nécessitent plusieurs jours de remplacement. Mais cela reste clairement anecdotique.

De plus, du point de vue des communes, ce changement serait catastrophique, tout simplement parce que pour la plupart d'entre elles, les infrastructures scolaires sont à leurs limites et les infrastructures sportives encore plus. Aujourd'hui, donner congé le mercredi après-midi au CO et concentrer tous les cours sur le reste de la semaine est tout simplement impossible !

Ensuite, parlons enfin du bien de l'enfant ! Cela devrait être notre priorité absolue dans ce débat. Comme mentionné auparavant, modifier l'horaire et donner le mercredi après-midi congé au CO favoriserait effectivement un certain nombre d'élèves.

Par contre, le congé du mercredi après-midi aura pour effet premier d'assécher l'horaire et de lui enlever toute souplesse. Ces heures d'étude sont extrêmement utiles aux élèves pour aller vers la conseillère en orientation, rencontrer le médiateur ou le psychologue scolaire sans devoir perdre une heure de cours. Ces heures d'étude permettent aussi aux enseignants de prendre du temps avec certains élèves, notamment ceux en difficulté, que ce soit pour refaire une évaluation, redonner une explication, prendre du temps pour les écouter en cas de mauvais passage. Nous n'aurions plus rien de cela, tout cela devrait être fait sur le temps de classe ou à partir de 16 h, prêtérissant ainsi les élèves qui habitent loin du CO !

Les motionnaires proposent même de supprimer les options en 11ème année pour donner cet après-midi de congé. Il faut savoir que dans ce cas, nous supprimerions des branches telles que le grec ancien, l'italien, MITIC, et surtout l'initiation à l'économie. Dans mon école, l'initiation à l'économie est l'option choisie par plus de 50 % des élèves qu'ils soient en EB, G ou PG. Au moment où on ne cesse de marteler que l'école doit former les élèves sur la prévention au surendettement, supprimer un tel cours est un véritable non-sens.

Bref, pour ne pas prolonger mon intervention, je citerai encore deux arguments en faveur du rejet de cette motion. Le monde de l'économie, les écoles supérieures, et les maîtres d'apprentissage nous font souvent le reproche de ne pas préparer suffisamment nos élèves au monde professionnel. Dans ce cas, comment expliquer que nous acceptons une mesure qui quelque part risque d'infantiliser encore plus nos élèves ? Je terminerai par une dernière réflexion. Si les autres cantons le font, pourquoi pas nous ? A cette question, on peut toujours opposer les résultats des enquêtes internationales PISA, qui année après année, ont régulièrement placé les élèves fribourgeois parmi les meilleurs en Suisse.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste est à sa grande majorité opposé à cette motion mais déposera très rapidement un postulat afin que le Conseil d'Etat prenne le temps de nous présenter l'ensemble des avantages et inconvénients d'une telle modification.

**Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR).** Je déclare mes liens d'intérêts, je suis enseignant au cycle d'orientation de La Tour-de-Trême. Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement la motion Hunziker-Schläfli. On peut trouver à cette motion, qui propose un demi-jour de congé le mercredi après-midi pour les élèves du cycle d'orientation du canton, certains avantages. Elle pourrait en effet générer un potentiel d'économies financières pour le canton et les communes pour autant que la grille horaire soit revue à la baisse. Elle permettrait également d'organiser les différentes réunions sur le mercredi après-midi comme les groupes de travail locaux, cantonaux, réunions plénières, séances de réseaux au sein de l'établissement. Ce serait surtout un plus pour les SAF ou les stages en entreprises pour certains élèves, sans empiéter sur les apprentissages de la grille horaire. Mais ces quelques avantages ne doivent pas cacher toutes les implications pas très heureuses de cette motion que nous pourrions citer: la densification de l'horaire sur les autres journées de la semaine engendrerait une baisse de la flexibilité des enseignants et générerait des journées très, voire trop chargées pour les élèves. Il deviendrait difficile d'attribuer les classes spéciales comme les salles de sport, cuisines ou salles d'AV. Les horaires de ces branches devraient être placés sur le temps de midi ou en dehors des horaires habituels avec pour corollaires un stress supplémentaire des élèves et des problèmes d'horaires de transport. De nouvelles constructions ou des modifications de classes seraient sans doute nécessaires. Les heures d'études à disposition durant la semaine sont une chance pour les élèves, qui ont ainsi un temps consacré à leur travail et leurs devoirs personnels dans une ambiance saine et sont entourés par un personnel qualifié. Supprimer ces moments prêterait surtout les élèves les plus faibles, qui manquent parfois d'une aide potentielle en dehors des études et de l'école. Offrir ce demi-jour de congé est pour ces élèves-là un cadeau empoisonné. Le manque d'encadrement de qualité le mercredi après-midi pour nos élèves, qui risqueraient d'être livrés à eux-mêmes, pourrait également se révéler problématique. Les entraînements sportifs qui pourraient être fixés à ce moment-là doivent être conduits par des adultes, qui n'ont pas toujours,



voire jamais la possibilité de se libérer pour exercer ces activités. Les rendez-vous médicaux, traitements d'orthodontie par exemple sont déjà à saturation avec les élèves de 1H à 8H et ces praticiens ne pourraient pas en absorber plus. Enfin, les communes sollicitées avec raison par les parents devraient mettre sur pied et étendre l'accueil extrascolaire en trouvant du personnel qualifié, des locaux supplémentaires et trouver des solutions pas toujours évidentes pour permettre aux enfants de 5 à 16 ans de cohabiter harmonieusement. Cette motion a tout de même le mérite de soulever des questions et devrait ouvrir la voie à une réflexion plus large sur une refonte éventuelle de la grille des horaires et des processus pédagogiques des apprentissages des élèves du cycle d'orientation. C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien refusera à sa grande majorité cette motion.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Ich spreche in meinem Namen und werde die Motion ablehnen.

Grundsätzlich finde ich die Idee des freien Mittwochnachmittags auf der OS-Stufe eine zukunftssträchtige Idee, mit allen genannten Vorteilen. Gegenwärtig ist diese Umstellung jedoch nicht möglich, nicht realistisch und würde unsere OS-Schulen komplett überfordern. Die Planung der Lektionen mit den gegenwärtigen Infrastrukturen ist nicht denkbar: Räume für den Sportunterricht, Chemie, Physik, wie es der Staatsrat bereits in seiner Antwort erwähnt, sind zu wenig vorhanden. Mit der Schaffung einer Tagesschule mit einem kurzen Mittag könnte Zeit und Raum gefunden werden. Hat sich der Staatsrat dazu schon Gedanken gemacht? Ich ermuntere die Schulorganisation, dies zu analysieren. Die Mittagpausen sind in vielen OS-Schulen immer noch sehr lang und könnten verkürzt werden.

Ich wünsche mir, dass die Idee des freien Mittwochnachmittags in Kürze mit der notwendigen Veränderungen umgesetzt werden kann. Wie gesagt, werde ich die Motion ablehnen.

**Savoy Philippe** (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis musicien et mon épouse est adjointe de direction dans un cycle d'orientation. Je m'exprime à titre personnel. Comme je l'ai déjà dit hier, je soutiens cette motion et vous recommande d'en faire de même. Non seulement parce que cela représenterait un bol d'air pour les jeunes au statut SAF, effectivement on ne va pas adapter uniquement une loi pour quelques cas particuliers mais quand même ils sont concernés, mais surtout parce que cette exception fribourgeoise n'a définitivement plus de raison d'être pour l'ensemble des jeunes. J'espère que cette motion trouvera une majorité, car elle permet de contenter celles et ceux qui ne voudraient surtout pas diminuer la grille horaire au CO tout en offrant la possibilité aux jeunes de participer aux activités extrascolaires pendant cette demi-journée off. Pour y parvenir, il suffirait donc de supprimer les actuelles heures d'études, dont on entend souvent critiquer l'efficacité, contrairement à ce qui a été dit, et qui constituent une espèce de mitage de l'horaire des jeunes alors que l'octroi d'un après-midi de congé pourrait leur permettre de réaliser des projets personnels plus ambitieux. Une seconde piste d'aménagement pourrait être de réfléchir à la diminution de la période d'études qui exceptionnellement chez nous est à 50 minutes, 45 minutes dans les autres cantons, si vous voulez avoir un petit peu d'air et de souplesse pour établir ces horaires. Evidemment, j'ai déjà entendu dans la rue que "ces crapauds ne feront que glander à la gare". Pour ceux qui le pensent, je vous encourage donc à effacer ce préjugé, cette paresse de l'intelligence pour citer Antoinette De Weck, et à penser à la très grande majorité des gens pour qui, comme dans presque tous les cantons suisses, cette pause scolaire au milieu de la semaine serait bénéfique sur les plans personnel, intellectuel et biologique. Pour les établissements, ce demi-jour pourrait aussi permettre l'organisation des options, qui se déroulent pour la plupart après le temps scolaire ou sur la pause de midi. Un exemple concret: le magnifique projet "Rêve sur mer" que réalise un grand nombre de CO pourrait s'organiser le mercredi après-midi plutôt que de rajouter des heures après la classe. Et comment justifier que le canton de Fribourg ait besoin d'une demi-journée de travail supplémentaire par rapport aux autres cantons pour atteindre les objectifs du plan d'études romand. Ou bien nous faisons du zèle ou alors nous sommes mal organisés. Les Valaisans, qui à côté des Fribourgeois sont toujours au sommet des classements quant à la qualité de leur enseignement parviennent à octroyer ce demi-jour de congé. Peut-être que notre Directeur de l'Instruction publique, dont le sang a coulé longtemps sur les rives du Rhône, parviendra à réaliser la même opération chez nous. Il ne s'agit cette fois pas de comparer avec la Finlande, même si le thème m'intéresse beaucoup, mais de vraiment parler des cantons qui sont proches de nous. Le club des communes nous dit que les infrastructures n'arriveraient pas à supporter le déplacement des cours du mercredi après-midi vers les autres jours de la semaine. Je ne dis pas que ce sera facile à faire, mais je n'arrive pas à croire que cet argument soit sérieux et que nos infrastructures actuelles soient inférieures à celles des autres cantons, qui trouvent tous des solutions. Quant à l'organisation familiale, j'imagine que les parents qui ont trouvé des solutions pour les deux premiers cycles primaires ne seraient pas soudainement dépourvus de possibilités au moment où leur enfant atteindrait le cycle secondaire qui plus est avec une autonomie plus importante. Bref, nous avons devant nous la possibilité d'aérer la tête des jeunes du CO au milieu de semaine en leur permettant de passer du temps avec leurs amis, de se reposer, de faire du sport, des activités artistiques ou simplement de ne rien faire, parce que parfois ne rien faire est aussi formateur.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). L'ordre des prises de paroles se fait de manière intéressante, puisque je vais comme ça pouvoir répondre à mon collègue Savoy, qui m'a citée. Effectivement, un préjugé, c'est de la paresse intellectuelle, c'est pour ça que mon intervention ne se base pas sur des préjugés – ni sur les jeunes, ni sur les professeurs – mais sur la réalité. Je rappelle mes liens d'intérêts, je suis directrice du Service des écoles de la ville de Fribourg. Avant de m'exprimer, j'ai pris la

peine de me renseigner auprès des directeurs et de notre chef des directeurs des CO Sarine et de la ville de Fribourg ainsi que de notre responsable des sports. Pour eux, organiser une semaine d'école, c'est la quadrature du cercle, entre les transports, les nécessités de faire des réseaux, les classes, tout devient énormément compliqué et c'est vrai qu'il manque des infrastructures. En ville de Fribourg, nous n'avons pas assez de salles de gymnastique par exemple, nous devons faire certaines heures en activités extérieures parce que nous n'avons pas les infrastructures. Je n'ose pas imaginer ce qui se passerait si nous avions encore un mercredi de moins, ce serait juste impossible. C'est dommage, mais c'est comme ça. On s'y emploie pour construire de nouvelles infrastructures, on aura la Vignettaz, à la DOSF nous avons déjà trois salles, nous en aurons deux supplémentaires, mais pour l'instant ce n'est pas possible. J'entends bien que pour des activités extrascolaires, pour le Sports-Arts-Formation, ce serait utile, mais c'est une minorité. Pour la majorité des enfants et l'organisation des écoles, il faut qu'on ait encore cet après-midi. Est-ce que la minorité doit primer l'intérêt de la majorité? Poser la question, c'est y répondre. Pour ces raisons, la majorité du groupe libéral-radical votera contre cette motion.

**Chevalley Michel** (*UDC/SVP, VE*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet dont il est question ici. Je m'estime toutefois légitimé pour en parler, ne serait-ce que pour avoir dans une vie antérieure présidé un CO durant 19 ans ou encore, même si cela peut paraître trivial ou anecdotique, par le fait d'être l'heureux grand-père de deux enfants dont les parents sont séparés. La motion de nos collègues part bien entendu d'une bonne intention, dégager du temps pour la culture, pour le sport, si on considère le sport ou pour le repos tout simplement, si on considère le sport comme le considérait Churchill. Le Conseil d'Etat a apporté une réponse circonstanciée à la motion en particulier sur la difficulté de s'organiser pour les familles, pour les familles dites monoparentales, pour les familles recomposées ainsi que pour les personnes ressources nécessaires à l'encadrement, ça a été dit tout à l'heure par les préopinants. J'en veux pour preuves les planifications familiales que j'ai vues et que ne renierait pas un spécialiste en charge de l'élaboration du nouvel horaire des TPF. Par ailleurs, et ce ne sont pas mes collègues des différentes commissions interparlementaires qui me contrediront – je pense entre autres à la commission "Convention scolaire romande" – les plans d'études sont toujours plus chargés, les objectifs à atteindre toujours plus éclectiques, toujours plus orientés vers le monde digital de demain d'où l'impossibilité quasi mathématique pour le CO de s'acquitter d'une telle tâche alors qu'on l'ampute de quelques unités d'enseignement. Corollaire, l'école fribourgeoise péjorerait peut-être ainsi l'un de ses atouts majeurs, la qualité de la formation, qui, lui, est reconnu presque unanimement et je ne pense pas là seulement aux résultats des fameuses enquêtes PISA. Par ailleurs, je vous laisse imaginer la gymnastique – et le mot n'est pas trop fort – pour réorganiser les horaires scolaires, les horaires des salles, les transports scolaires pour ne citer que ces quelques exemples. De fait, l'horaire scolaire n'est qu'une pièce du puzzle, le modifier reviendrait à modifier l'ensemble du puzzle, un travail qui n'est pas sans rappeler le rocher de Sisyphe. Partant de toutes ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre reste partagé, une majorité de ses membres vont toutefois rejeter cette motion.

**Aebischer Eliane** (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Schulleiterin an der Primarschule Düringen, wo auch eine OS stationiert ist, und bin durch die gemeinsame Nutzung der Sportanlagen und anderer Räumlichkeiten von der Motion betroffen. Ich spreche in meinem eigenen Namen.

Grundsätzlich finde auch ich die Idee sehr gut und ich würde es manchmal auch begrüßen, wenn meine Kolleginnen und Kollegen der Orientierungsschule am gleichen Nachmittag unterrichtsfrei hätten wie wir, zumal wir viele Berührungspunkte haben. Auch den Schuldirektoren käme ein gemeinsames Gefäss für Weiterbildungen und Sitzungen sehr entgegen. Ich finde jedoch, dass der Zeitpunkt zu früh ist. Mit der vorhandenen Infrastruktur an vielen OS-Zentren könnte dies zur Zeit schlichtweg nicht umgesetzt werden, und ich würde es begrüßen, wenn zuerst abgeklärt würde, was wie und wann realisierbar ist und wo man zuerst was und wie viel investieren muss. Ich spreche hier vor allem die Spezialräume und Sportanlagen an.

Bevor wir im Bildungswesen neue Motionen durchwinken, welche finanzielle Konsequenzen haben, müssen wir zuerst darauf beharren, dass das bestehende Schulgesetz umgesetzt wird. Ich spreche hier in erster Linie die Schulsozialarbeit und Mitarbeiterstunden auf der Primarstufe an. Es kann nicht sein, dass wir im Bildungswesen ständig neue Gesetze verlangen, welche Kosten generieren, bevor die alten Schulden bezahlt werden. Geben wir der Erziehungsdirektion nun die Möglichkeit und den Auftrag, die Mittel locker zu machen, um den bestehenden Verpflichtungen nachzukommen und beispielsweise, wie erwähnt, die Schulsozialarbeit zu installieren.

Ich lehne die Motion ab, begrüße es aber, wie eingangs erwähnt, wenn parallel dazu die Idee des unterrichtsfreien Mittwochnachmittags auf der Orientierungsstufe weiterverfolgt und studiert wird.

**Mutter Christa** (*VCG/MLG, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts spécial sur cette question mais il y a quelques décennies j'ai financé une part de mes études en enseignant dans des CO, dans des cantons qui étaient très bien notés, qui sont très bien notés aujourd'hui dans les études PISA, et qui avaient aussi autour de 35 périodes dans les CO et qui avaient toujours congé l'après-midi du mercredi. Il y a une décennie, j'ai vu avec un certain étonnement, en étant mère d'une fille, qu'à Fribourg ce n'était pas le cas. Je constate aussi depuis un certain temps, je dois d'abord dire, je m'excuse, je parle au nom du groupe Vert Centre Gauche qui soutient majoritairement cette motion. J'entends avec étonnement, chaque fois qu'on discute de quelques

modifications dans les écoles, que le premier argument pour ne pas modifier quelque chose, c'est chaque fois "On n'a pas assez de salles de gym", "Cela ne va pas à cause des salles de gym". Premièrement, je suis aussi d'avis de faire de la gym, on ne peut pas le faire seulement dans une salle, l'idée de le faire à l'extérieur, même en hiver ce serait tout à fait bienvenue pour les enfants, je pense que ce serait même mieux que la consommation d'une boisson hypersucrée de temps en temps, ça ne fera pas plus de dégâts. Je pense que dire qu'en 2019, au 21<sup>e</sup> siècle, qu'il est trop tôt pour changer des organisations scolaires qui seraient bien pour tous les enfants, pas seulement ceux qui ont des activités qu'ils aimeraient cadrer au milieu de la semaine, mais d'un point de vue pédagogique, par mon expérience personnelle mais aussi par des études qui ont été publiées, qui sont plus récentes, on voit que ce temps libre au milieu de la semaine, c'est précieux pour les enfants. Pour avoir cette pause au milieu de la semaine, les enseignants le disent aussi, après le jeudi on peut de nouveau travailler de façon très concentrée. Avec des aménagements possibles qu'on aimerait aussi favoriser comme l'horaire continu, ce n'est quand même pas impossible de faire cette organisation. Il me semble que l'école devrait être au service des élèves d'abord et pas au service des communes, même pas à celui des directeurs d'écoles, ce sont eux qui sont appelés à faire la meilleure offre possible pédagogiquement aux enfants. Ce qui est possible dans les autres cantons, je ne vois aucune raison pourquoi ça ne devrait pas être possible dans notre canton, qui a les finances nécessaires pour mettre en œuvre ce genre de changement. On sait très bien que si on accepte cette motion aujourd'hui, ce n'est pas lors de la prochaine rentrée qu'elle sera introduite. On a une année ou deux pour mettre cela en œuvre avec des solutions différentes. Il y a un seul élément que je ne soutiendrai pas dans cette motion et je voterai dans ce sens, il ne faut surtout pas supprimer les branches à option, parce que c'est aussi de la matière précieuse pour les enfants. Il y a d'autres solutions, on arrive à caser 35, 36 périodes, ce ne sont pas des heures, ce sont des périodes, des leçons dans une semaine avec un après-midi de congé. Dans ce sens-là, je vous prie de soutenir cette motion avec la majorité de notre groupe.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Moi-même, ça fait quand même quelques années maintenant, dans mes premières années professionnelles, j'ai enseigné dans un CO pendant 12 ans. Je me rappelle déjà qu'à cette époque, organiser les leçons, organiser les horaires, c'était toujours un travail immense. Je n'étais pas dans la direction à l'époque, je ne connais pas les détails, mais je me rappelle que vraiment il y avait toujours beaucoup de travail. Maintenant, quand j'entends les gens, bien sûr moi aussi je trouve qu'on doit tout d'abord organiser l'horaire selon les enfants et pas selon les profs, par exemple, mais j'aimerais vous dire encore autre chose, pourquoi ne pas penser sincèrement aux *Tagesschulen*?

Warum nicht die Mittagspausen kürzen? Warum nicht den Tag so einteilen, dass die Schüler um 15 Uhr nach Hause können, um dem Sport, der Musik, den Hobbys nachgehen können und um am Mittag und die riesige Flut von Schülerinnen und Schülern, die sich um das Schulhaus, in den Bussen und in den Zügen aufhalten, zu verhindern?

Es wäre meiner Auffassung nach viel besser, langfristig an Tagesschulen zu denken, damit die Schüler am Mittag nicht transportiert werden müssen und am Nachmittag ein bisschen früher frei haben, um all ihren Hobbys nachgehen zu können. Das wäre auch für die Vereinbarkeit von Familie und Beruf und für alleinerziehende Eltern wahrscheinlich besser.

**Brügger Adrian** (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich habe drei schulpflichtige Kinder. Ich spreche hier in meinem Namen und werde diese Motion unterstützen.

Ich denke, es ist an der Zeit, endlich Nägel mit Köpfen zu machen. Es darf nicht sein, dass immer davon gesprochen wird, dass wir unsere Jugendlichen fördern möchten und dabei nichts Konkretes entscheiden. Der Staatsrat schreibt in seiner Mitteilung, dass die Absicht dieser Einführung zu früh sei. Herr Staatsrat, wann ist denn der richtige Zeitpunkt? Ein schulfreier Mittwochnachmittag wurde bereits 2004 hier von Staatsrätin Isabelle Chassot im Grossen Rat diskutiert. Wo bleibt Zeit für Freizeit, Sport, Musik, Hausaufgaben und Familie?

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SC). Une fois n'est pas coutume, ça me fait plaisir comme agriculteur de prendre la parole après le lobby du corps enseignant ici au Grand Conseil, ceci n'est effectivement pas courant. Mes liens d'intérêts, je n'ai plus aucun lien d'intérêt avec la motion, même si j'en suis comotionnaire, vu que mes enfants sont déjà dans la vie active. Nous vivons dans une société de plus en plus rapide, on demande de plus en plus de choses à nos têtes blondes, on veut leur mettre de plus en plus de pression à l'école, avec des nouveaux cours et j'en passe, mais on ne laisse guère le temps à nos enfants de rester des enfants. J'ai bien entendu des revendications ici, dans cette salle, qui disent que l'école doit aider l'enfant à se projeter dans la vie active, mais j'aimerais aussi juste répondre que c'est aussi le rôle des parents de faire cela, c'est aussi dans le cadre familial que se prépare l'avenir de nos enfants. C'est aussi le rôle des parents d'éduquer les enfants vers un avenir professionnel. Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit ici, dans cette salle, je m'en tiendrai à ces quelques mots; c'est que voulons permettre à ces enfants de pouvoir aussi s'exprimer dans un temps libre. Les autres cantons arrivent très bien à le faire, arrivent à mettre ce jour de congé le mercredi après-midi sans que cela ne péjore la qualité de l'enseignement et je suis sûr qu'on peut demander une certaine flexibilité aux écoles de pouvoir octroyer ce demi-jour de congé. Comme l'a dit mon collègue, quand est-ce le bon moment? Était-ce il y a 15 ans? Est-ce que c'est maintenant? Est-ce que c'est dans 10 ans? On ne sera jamais au bon moment. C'est pourquoi je vous demande, chères et chers collègues, d'accepter cette motion

et aussi ainsi de s'harmoniser avec ce qui se fait dans les autres cantons. Mesdames et Messieurs, osons aujourd'hui, osons aujourd'hui octroyer ce mercredi après-midi de congé.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Mesdames, Messieurs, je remercie tous les intervenants. Le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion. Nous nous disons que son propos est séduisant mais que les écueils sont beaucoup trop importants. Ce n'est pas un refus de principe, mais c'est dire que c'est un élément qui va impliquer un changement très très grand. Pour être précis sur les chiffres, le Sports-Arts-Formation au CO, c'est 184 élèves, un petit peu moins que les 386, ça comporte le secondaire II concrètement, mais c'est 184 pour le CO et on parle évidemment d'un horaire pour 11'000 élèves. J'aimerais préciser que d'introduire le mercredi après-midi de congé et de supprimer les heures surveillées comme élément de compensation est une réflexion qui ne peut pas marcher. Premièrement parce qu'il y a une partie des heures surveillées qui sont déjà le mercredi après-midi, donc on ne pourrait pas les compenser ailleurs. Dans la partie alémanique du canton, il n'y a pas d'heures surveillées et enfin les heures surveillées dépendent aussi des CO, on n'a pas partout la même chose, donc ce n'est pas la solution. La chose a été relevée, ça touche évidemment aussi l'organisation familiale de manière significative, Monsieur le député Chevalley y a fait allusion, c'est un élément aussi important, on a des ados à la maison concrètement, et ça demande aussi une présence à ce moment-là qui n'est pas non plus évidente. Un élément qui a également été relevé, c'est la charge de la grille horaire liée au plan d'études romand, qui est en travail comme je le disais hier et qui va être complétée ces prochaines années avec l'éducation numérique, un élément qui va encore charger évidemment le programme. J'aimerais préciser que j'entends ici un peu dire que le canton de Fribourg serait le dernier canton où il n'y aurait pas congé le mercredi après-midi. Il y en a 11 qui ont congé le mercredi après-midi, ça ne fait pas encore une majorité de cantons en Suisse, à ma connaissance. Monsieur le député Savoy m'a invité à me souvenir de mes années où mon sang coulait le long du Rhône. Je tiens à lui dire qu'à l'époque on avait congé le mercredi après-midi, mais on travaillait le samedi matin aussi. Je ne connais pas la situation de détail aujourd'hui. On m'a souvent relevé ces dernières années qu'un ado, bien précisément au CO, la mesure qui lui conviendrait bien, ce serait de commencer l'école à 09.00 h le matin vu son rythme biologique, ou 10.00 h. Je ne savais pas qu'il y avait des études maintenant qui disent qu'il faut donner congé le mercredi après-midi ou une pause au milieu de la semaine. Je veux dire qu'au bout d'un moment, il faut toujours trouver des études qui disent ce qu'il faut faire pour bien faire, mais je ne pense pas que cet élément-là soit vraiment pertinent. J'aimerais également relever que nous avons fait une consultation, 80% sont totalement opposés, il n'y a pas que les enseignants et les écoles, il y a également toutes les communes, il y a également des associations de parents qui s'expriment là-contre, donc pour moi c'est aussi un signal. La consultation a un sens, le Conseil d'Etat en a tenu compte notamment quand on a proposé, comme on l'a fait tout à l'heure, la discussion sur la reprise en termes de désenchevêtrement des fournitures plutôt qu'un soutien aux activités sportives et culturelles. C'est un autre élément aussi de cette consultation pour lequel nous sommes aussi attentifs à ce qui nous a été répondu. En termes de délais, ce n'est pas une ou deux années mais c'est un minimum de cinq ans avec lequel il faudrait compter à partir d'une décision jusqu'au moment où on pourrait le réaliser. Enfin, j'aimerais sur un dernier point, rappeler qu'avec la loi scolaire actuelle, la nouvelle et puis avec HARMOS, il est tout à fait possible pour les communes de faire l'horaire continu, simplement il n'y a personne qui s'y est lancé et qui l'a fait et il n'y a rien qui ne l'empêche dans la loi. Donc, avis aux amateurs des communes, si elles pensent que c'est la bonne solution, elles peuvent le faire sans problème. Le Conseil d'Etat avec ces deux-trois-quatre éléments de précision de mon côté vous invite, comme de nombreux intervenants l'ont fait, à refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 29. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 29.*

*Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP),

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 62.*

*Se sont abstenus:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

## Mandat 2018-GC-48

### Fonds cantonal en faveur des activités culturelles et sportives à l'école obligatoire

Auteur-s:	<b>Piller Benoît</b> (PS/SP, SC) <b>Girard Raoul</b> (PS/SP, GR) <b>Bonny David</b> (PS/SP, SC) <b>Rodriguez Rose-Marie</b> (PS/SP, BR) <b>Cotting-Chardonnens Violaine</b> (PS/SP, BR) <b>Bischof Simon</b> (PS/SP, GL) <b>Berset Solange</b> (PS/SP, SC) <b>Savoy Philippe</b> (PS/SP, SC) <b>Wickramasingam Kirthana</b> (PS/SP, GR) <b>Pythoud-Gaillard Chantal</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>
Dépôt:	<b>23.03.2018</b> (BGC mars 2018, p. 758)
Développement:	<b>23.03.2018</b> (BGC mars 2018, p. 758)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>15.01.2019</b> (BGC mars 2019, p. 355)
Remarque:	<b>Le message 2018-DICS-39 du 15 janvier 2019 fait office de réponse à cette motion. L'auteur Raoul Girard ayant démissionné du Grand Conseil entre le moment du dépôt de l'instrument et son examen au Grand Conseil, le mandat a été repris, à titre d'auteur suppléant, par le député Nicolas Repond.</b>

## Retrait

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). L'apport financier de la BNS était un événement extraordinaire et inattendu, la décision du Tribunal fédéral relative au financement des activités sportives et culturelles était aussi un événement extraordinaire et inattendu. Nous avons donc pensé, avec ce mandat, lier ces deux événements en prenant une partie de l'or ou de l'argent reçu de la BNS pour pouvoir continuer à offrir ces activités aux enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous propose dans la modification de la loi scolaire que nous venons d'accepter d'inscrire la gratuité de ces activités et propose une solution de financement. Cette solution nous satisfait et aux noms des signataires je retire le mandat.

> Ce mandat est retiré par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

---

## Rapport d'activité 2019-GC-7 Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) (2018)

---

Rapporteur-e: **Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR)  
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**  
Rapport/message: **25.02.2019** (BGC mars 2019, p. 460)

---

### Discussion

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). La commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye vous soumet son rapport d'activité 2018. Durant cette période et conformément à la convention intercantonale, la commission s'est réunie à deux reprises notamment pour les comptes 2017 et le budget 2019.

Placées pour deux ans sous présidence vaudoise, les séances de cette commission se sont déroulées en présence de Madame Cesla Amarelle, conseillère d'Etat et Présidente du Conseil du GYB pour les années 2018 et 2019, ou de son représentant, Monsieur Lionel Epéron ; de même que Monsieur le Directeur Thierry Maire et Monsieur François Piccand, chef du Service de l'enseignement du degré supérieur du canton de Fribourg. La commission remercie toutes ces personnes ainsi que Madame Marie-Claude Clerc, secrétaire.

Le rapport qui nous est soumis se structure en 5 points essentiels : les comptes de l'année 2017, le budget prévisionnel pour l'année 2019, le thème de l'extension des bâtiments, celui de la modification de l'aire de recrutement et enfin celui de la digitalisation.

En ce qui concerne les comptes 2017 : comme vous pouvez le voir, ceux-ci présentent un excédent de charges de 16'487'600.-.

Un montant de 178 184,83 francs a été prélevé sur le fonds de réserve pour couvrir les charges non prévues au groupe 31 (biens et services), mais les charges inférieures au budget du groupe 30 (personnel) et des produits de fonctionnement meilleurs que prévu au groupe 40, pour un total de 142 877 francs, ont permis de rétablir en partie la balance. Conformément à l'art. 69 de la convention intercantonale ce montant a été reversé au fonds de réserve. *On peut finalement dire* que l'exercice clôt avec une diminution du fonds de réserve de 35 307 francs. A noter que le dépassement budgétaire avait déjà été annoncé en octobre 2017, en tenant compte du mobilier et du matériel supplémentaire nécessité par l'augmentation de l'effectif des élèves. Au 31 décembre 2017, ce fonds de réserve est doté d'un montant de 744 881 francs.

Le budget 2019 est quant à lui stable : une très légère hausse de 0,79 % par rapport à 2018, avec des charges se montant à 17 320 600 francs.

L'augmentation des charges à relever est notamment due à des mandats de formation externes pour les élèves en maturité spécialisée, de même qu'à une baisse des subventions pour l'école de commerce par le SEFRI. Par la modification de l'aire de recrutement du GYB et le départ des communes de Torny et du Mont-Vully, la clé de répartition des charges des cantons Vaud et Fribourg s'est aussi légèrement modifiée. (VD = 48,7% et FR = 51.3 %)

La modification de l'aire de recrutement par le départ des deux communes fribourgeoises s'est faite à leur demande, dans le but de favoriser les accès au collège des élèves de ces communes l'horaire vers Fribourg et le temps des trajets étant clairement plus favorables. Cela induit une baisse des effectifs de 20 à 30 élèves mais ne permet pas la fermeture d'une classe. Tout au plus, cela évitera-t-il l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine. A relever dans ce cadre-là le travail des services de la mobilité des deux cantons, qui ont œuvré à analyser les trajets des élèves et à chercher des solutions satisfaisantes pour plus de 90 % des élèves. Par exemple, une partie des élèves commence le matin à 8 heures alors que d'autres débutent seulement à 9 heures, tout cela dans l'optique d'une optimisation des transports publics et des temps de trajet. Il est important de se rendre compte qu'il s'agit ici de la réalité de l'accès aux études dans une région périphérique et que cela est parfois bien plus compliqué qu'en région capitale.

Pour continuer, voici quelques bonnes nouvelles : tout d'abord, l'extension du GYB, plébiscitée par les deux parlements dans le courant de l'année dernière. L'objectif est toujours une mise en service des nouveaux bâtiments à la rentrée d'août 2021, ce projet est prévu en entreprise générale et piloté par le canton de Vaud. J'imagine que Monsieur le Commissaire du gouvernement pourra peut-être nous donner quelques informations supplémentaires à ce sujet-là.

Enfin, je tiens à relever que le GYB est école-pilote dans de nombreux projets de digitalisation, comme nous l'avons déjà relevé dans plusieurs rapports précédents. Cela s'est confirmé au mois de juin dernier, lorsque 40 % des élèves ont choisi et ont pu passer une partie de leurs examens de maturité fédérale de manière totalement digitale. Si le détail du projet ainsi que l'analyse de l'expérience a posteriori vous intéressent, je ne peux que vous conseiller la lecture du rapport dont le lien nous a été transmis dans le rapport.

Pour conclure, la commission interparlementaire réitère ses remerciements à la direction, au corps professoral et aux collaborateurs.

Elle souligne de plus la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement et recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2018.

**Péclard Cédric** (*VCG/MLG, BR*). Sans y reprendre tous les chiffres et détails, à la lecture de ce rapport d'activité, bref et complet, vous pouvez vous rendre compte de l'excellente gestion de l'exploitation du gymnase intercantonal de la Broye. Que ce soit pour un suivi rigoureux du budget répercuté sur les comptes, de l'intégration de la digitalisation jusqu'au projet pilote de l'examen sur ordinateur, nous ne pouvons que rapporter en tant que membres de la commission interparlementaire des messages élogieux sur la bonne tenue de cet établissement intercantonal. En tant que Broyards, nous n'en sommes que plus fiers du bel exemple d'intercantonalité. L'agrandissement du site est maintenant sur les rails, les deux Grands Conseils ayant accepté le crédit de 29 mio. Nous demandons maintenant au Conseil d'Etat d'être vigilant et de mettre tout en œuvre afin de garantir le bon suivi de ce dossier et d'en assurer la mise en service dès la rentrée 2021. Le groupe Vert Centre Gauche prend acte de ce rapport avec satisfaction, merci de votre attention.

**Chardonnes Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris acte avec intérêt du rapport d'activités de la commission interparlementaire du GYB. Les comptes 2017 bouclent avec un résultat meilleur que prévu, même s'il a fallu solliciter le fond de réserve pour faire face à l'augmentation des effectifs. Le budget 2019 étant stable, le groupe de l'Union démocratique du centre remercie et félicite la direction du GYB pour son excellent travail.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Monsieur le Président, Madame la Rapporteuse, je vous remercie pour l'excellent rapport, je n'ai pas d'élément concret supplémentaire à ajouter, simplement rappeler le périmètre des communes concernées et donc de recrutement: pour Tornay et pour le Mont Vully, on bénéficie en fait de l'amélioration des Transports publics fribourgeois, et même si on est plus proche de Payerne vu de Tornay à vol d'oiseau, avec les transports publics on est devenu plus proche de Fribourg. Même chose pour le Mont Vully, donc au final on bénéficie d'améliorations de nos transports publics. Ensuite, je peux préciser qu'on tient les délais à ma connaissance dans le chantier et je précise également qu'il y a toute une organisation qui s'est mise en place entre les cantons de Fribourg et de Vaud en termes de commissions de bâtisse, etc. pour que toutes les choses soient faites sous le contrôle évidemment des deux cantons paritairement. Donc les choses avancent de manière satisfaisante et on aura certainement l'ouverture comme cela est prévu en 2021.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Décret 2018-DIAF-27 Naturalisations 2019 - Décret 1

---

Rapporteur-e:	<b>Wassmer Andréa</b> ( <i>PS/SP, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>13.11.2018</b> ( <i>BGC mars 2019, p. 336</i> )
Préavis de la commission:	<b>01.03.2019</b> ( <i>BGC mars 2019, p. 346</i> )

---

### Entrée en matière

**Wassmer Andréa** (*PS/SP, SC*). Au projet de décret soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui, la commission a examiné 155 dossiers de demande du droit de cité suisse et fribourgeois et un dossier d'un Confédéré demandant d'acquérir le droit de cité fribourgeois. La commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes l'exigeant par la loi aux cours de 17 séances. Elle émet un préavis favorable à 149 dossiers. Les candidats de 7 dossiers préavisés négativement par la commission ont demandé de suspendre leur demande de naturalisation, leurs dossiers n'entreront donc pas en ligne de compte lors du vote. Nous en reviendrons à la lecture des articles. En conclusion, la commission présente aujourd'hui un préavis favorable à la naturalisation de 258 personnes, elles remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être

naturalisées. La Commission des naturalisations à l'unanimité vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je tiens tout d'abord à saluer le travail de la commission, j'ai pu constater en allant visiter des auditions son sérieux. Pour tout ce qui est des propositions, le Conseil d'Etat s' rallie et vous demande de soutenir ce décret.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

#### Art. 1

**Wassmer Andréa (PS/SP, SC).** La commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit: les candidats figurant aux dossiers 35, 56, 61, 64, 65, 98 et 132 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du projet de décret et par conséquent l'annexe 3 proposé au projet bis n'a plus lieu d'être. Les autres modifications concernent des naissances intervenues récemment, changements d'état civil, la sortie des dossiers des parents d'une candidate ayant atteint l'âge de la majorité et un changement de lieu de domicile.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

#### Art. 2

> Adopté.

#### Art. 3

> Adopté.

#### Art. 4, titre et considérants

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 86 sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey



Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 86.*

## Motion 2018-GC-141

### Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques : un permis C doit suffire afin de participer au bureau électoral

---

Auteur-s:	<b>Moussa Elias</b> (PS/SP, FV) <b>Aebischer Eliane</b> (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>14.09.2018</b> (BGC septembre 2018, p. 3206)
Développement:	<b>14.09.2018</b> (BGC septembre 2018, p. 3206)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>22.01.2019</b> (BGC février 2019, p. 139)

---

#### Prise en considération

**Aebischer Eliane** (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung, sofern es eine darstellt, ist privater Natur: Mein Partner ist deutscher Staatsangehöriger und in Besitz eines C-Ausweises.

Besten Dank Herr Staatsrat für die ausführliche und vor allem auch klärende Antwort. Ein Ziel unserer Motion ist damit bereits erreicht. Die Gemeinden verfügen nun über eine Antwort, wie sie aktuell ihr Wahlbüro organisieren können und dürfen. Unsere Motion beabsichtigt aber vor allem, das Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte dahingehend zu ändern, dass alle Personen, welche auf Gemeindeebene stimmberechtigt sind, die Möglichkeit erhalten, bei allen, also auch bei kantonalen und eidgenössischen Abstimmungen und Wahlen, dem Wahlbüro als Mitglied und/oder als Stimmzähler anzugehören.

Die vom Staatsrat vorgeschlagene Lösung, Stimmzähler ja, Wahlbüromitglied nein, ist nur auf dem Papier wirklich anwendbar. Die Realität auf vielen Gemeindeverwaltungen sieht so aus, dass Angestellte der Gemeinde, die Wahlen oder Abstimmungen im Vorfeld organisieren, sonntags um 12 Uhr die zuvor durch den Gemeinderat bestätigten Freiwilligen empfangen. Diese beginnen, als Mitglieder des Sonntagnachmittag-Wahlbüros, mit der Stimmzählung, und nach getaner Arbeit unterschreiben sie und übernehmen damit auch Verantwortung für die korrekte Durchführung dieser Auszählung.

Am Sonntagmittag nach Wahlschluss ist man also in vielen Gemeinden als Stimmzählerin automatisch Mitglied des Abstimmungs- oder Wahlbüros. Aus diesem Grund scheint uns eine Anpassung des Gesetzes mehr als angebracht. Es gibt zu viele Inkompatibilitäten mit der Realität, und ich empfehle Ihnen die Annahme der Motion wärmstens.

**Morel Bertrand** (PDC/CVP, SC). Je précise m'exprimer au nom du groupe démocrate-chrétien et n'avoir aucun lien d'intérêt à déclarer en lien avec la motion à traiter.

Demander à l'étranger de s'intégrer, c'est bien, l'aider à s'intégrer, c'est mieux et la participation politique des étrangers constitue effectivement un volet important de la politique d'intégration. En ce sens la motion proposée paraît, de prime abord, intéressante.

Mais, le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, propose néanmoins de suivre l'avis du Conseil d'Etat et ainsi de rejeter la motion.

Il apparaît important de rappeler qu'en matière de participation politique des étrangers, le canton de Fribourg est un bon élève, puisqu'il compte parmi le nombre anémique de cantons qui accordent aux étrangers au bénéfice d'un permis C le droit de vote, d'élire et d'éligibilité au niveau communal.

Au niveau cantonal, le Constituant fribourgeois n'a en revanche pas souhaité leur accorder de droits électoraux et les motionnaires tentent de passer par la petite porte pour leur accorder le droit de participer à une fonction électorale. Mais cette stratégie, cette politique des petits pas ne fonctionne pas.

Elle ne fonctionne pas, tout d'abord, parce qu'à l'instar de ce qu'a relevé le Conseil d'Etat, la volonté d'introduire dans la législation fribourgeoise la possibilité pour les étrangers au bénéfice d'un permis C d'être scrutateurs lors de votations ou élections cantonales est sans objet, puisque cette possibilité est à l'heure actuelle déjà donnée. Donc nul besoin de modifier la loi.

Quant à la volonté d'offrir aux étrangers au bénéfice d'un permis C la possibilité d'être membres du bureau électoral, comme l'a relevé le Conseil d'Etat, elle est incompatible avec le système démocratique actuel et à mon sens, peut même être inconstitutionnelle. En effet, comme déjà relevé, dans sa constitution, soit au sommet de l'ordre juridique cantonal, le peuple fribourgeois n'a pas souhaité accorder des droits électoraux aux étrangers lorsqu'il s'agit d'une votation ou élection cantonale. Cela implique à l'évidence comme conséquence qu'ils ne peuvent pas participer à une quelconque fonction électorale avec compétence décisionnelle. Or, dans la mesure où le fait d'être membre du bureau électoral est une fonction électorale, dont la mission consiste notamment à juger de la validité d'une votation ou élection cantonale à laquelle ils ne peuvent pas participer, la loi qui prévoirait la possibilité pour un étranger au bénéfice d'un permis C d'être membre de ce bureau pourrait s'avérer contraire à la Constitution. Ainsi, sur la base de la Constitution actuelle, il existe un risque que des citoyens qui ne seraient pas satisfaits de l'issue d'une votation ou d'une élection cantonale pourraient être tentés d'invoquer notre Constitution et de remettre en cause la votation ou l'élection si un étranger a participé dans une ou plusieurs communes à un bureau électoral pour un objet cantonal. Je vous invite à ne pas prendre ce risque, à suivre l'avis du Conseil d'Etat, auquel le groupe démocrate-chrétien se rallie, groupe qui rejettera donc cette motion.

**Glasson Benoît (PLR/FDP, GR).** Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical. Les motionnaires souhaitent que les étrangers ayant un permis C puissent participer au scrutin électoral pour des votations cantonales ou fédérales afin de faciliter leur intégration. La loi prévoit que seuls les citoyens et citoyennes suisses majeurs ayant le droit de vote peuvent participer au bureau électoral. Je vois mal une personne n'ayant pas le droit de vote valider un scrutin. Je ne veux pas connaître le but réel des motionnaires, mais pour ma part une personne étrangère intéressée par la politique de notre pays peut demander sa naturalisation, ce qui prouverait sa réelle intention de s'intégrer. Le groupe libéral-radical ne soutient pas cette motion et je pense qu'en l'état actuel, le Parlement cantonal n'est pas bien placé pour modifier une loi sur ce scrutin.

**Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de la motion Moussa-Aebischer relative à une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques. Notre groupe est contre l'instauration d'une dichotomie entre droit de vote aux niveaux communal, cantonal et fédéral et la participation en tant que scrutateur ou au bureau lors de ces scrutins. Pour nous, peuvent participer au bureau, le secrétaire communal, ceux ayant le droit de vote au niveau communal avec la même logique au niveau cantonal et fédéral. De ce fait, notre groupe refusera cette motion.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Comme l'a déjà relevé ma collègue Eliane Aebischer, je souhaite tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour la réponse exhaustive, qui permettra d'uniformiser, d'harmoniser certaines pratiques différentes au niveau des communes et donc un but de notre motion a déjà été atteint. Cela étant, ce que nous souhaitions avant tout, c'était de permettre aux personnes intéressées par la chose publique de s'investir et une participation au bureau électoral constitue une possibilité de s'investir, de se familiariser avec les enjeux politiques et dans l'idéal de susciter des vocations. En acceptant notre motion, vous donnez un signal fort en faveur d'un accroissement de la participation politique de nos concitoyens d'origine étrangère et notre société et notre démocratie s'en sortiront renforcées. Or, si notre Conseil devait suivre, et c'est ce qui est à prévoir au vu des votes et des interventions que nous avons entendues aujourd'hui, le Conseil d'Etat et rejeter cette motion, alors nous allons continuer à tolérer une situation qui est en réalité intenable, à savoir qu'actuellement une personne bénéficiant d'un permis C étant domiciliée depuis 5 ans au moins dans notre canton peut être élue syndic de la ville de Fribourg ou syndic de Bulle et à ce titre prendre des décisions lourdes de conséquences, par exemple une révision d'une Caisse de pensions pour prendre un exemple. Par contre, on lui dit : "Non, vous ne pouvez pas participer à un bureau électoral et éventuellement trancher d'éventuelles complications relatives à un vote sur un crédit de construction pour le collège de Ste-Croix ou pour la BCU. Ça, c'est la situation actuelle. Donc la motion visait également à mettre un terme à cette incohérence. Mais, comme l'a relevé notamment mon collègue Morel... évidemment, je remercie le groupe démocrate-chrétien d'avoir aussi identifié qu'une forte participation politique de la population étrangère participait également à une véritable politique d'intégration, donc je peux déjà annoncer malgré le résultat probable de la motion aujourd'hui, qu'une autre motion sera déposée visant à octroyer le droit de vote et d'élection aux étrangers au niveau cantonal.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat partage le souci des motionnaires d'encourager la participation de toutes les citoyennes et de tous les citoyens à la vie politique, notamment celle des personnes étrangères au niveau communal. Le Conseil d'Etat estime toutefois qu'il n'est pas souhaitable de modifier les règles de constitution des bureaux électoraux comme le proposent les motionnaires. Ce changement aurait pour conséquence, cela a été dit, que dans certains cas des personnes pouvaient rendre des décisions sur une votation alors qu'elles n'ont pas le droit d'y participer comme électeurs ou électrices. J'y vois là, Madame Aebischer, vu sous un autre angle

aussi une incompatibilité avec notre mode et je relève aussi les risques qui ont été nommés par Monsieur Morel et Monsieur Glasson quant à la difficulté de légiférer et de valider les scrutins. En revanche, comme vous l'avez vu, la participation des personnes étrangères ou des mineurs au dépouillement des scrutins comme scrutateurs ou scrutatrices est déjà possible et peut tout à fait être encouragée quel que soit le niveau de la votation – communale, cantonale ou fédérale par ailleurs. Il apparaît donc à cette lecture qu'une modification de la législation n'est pas utile et je vous appelle donc à rejeter cette motion. Toutefois, je tiens à remercier les motionnaires Madame Aebischer et Monsieur Moussa pour leur intervention, qui a permis de rappeler la possibilité d'associer les personnes étrangères ainsi que les jeunes au dépouillement des scrutins. Elle permet de clarifier la situation et je le salue. J'invite ici les communes à profiter de cette occasion pour sensibiliser la population à cette tâche emblématique de notre système démocratique. Quant à la motion qui a été annoncée aujourd'hui, j'en prends note et je prendrai position le moment venu.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 56 voix contre 31. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 31.*

*Ont voté non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 56.*

*Se sont abstenus:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Motion 2018-GC-99****Modification de la Constitution cantonale (art. 42, al. 2 et 46, al. 1 - Initiative populaire et référendum)**


---

Auteur-s:	<b>Marmier Bruno</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> ) <b>Schoenenweid André</b> ( <i>PDC/CVP, FV</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>21.06.2018</b> ( <i>BGC juin 2018, p. 2641</i> )
Développement:	<b>21.06.2018</b> ( <i>BGC juin 2018, p. 2641</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>12.02.2019</b> ( <i>BGC mars 2019, p. 488</i> )

---

**Prise en considération**

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Je n'ai pas de liens particuliers et je m'exprime comme premier motionnaire de cette motion. Les droits politiques des citoyens sont des éléments essentiels et fondamentaux de notre démocratie mais dans un système semi-direct avec un parlement. Les faibles taux de participation aux élections, rappelez-vous les élections cantonales 2016 avec 39%, il y a également les votations cantonales et fédérales, nous interpellent tous et chacun de nous a son idée pour intéresser de nouveau les citoyens aux affaires publiques. L'assouplissement demandé dans les conditions de l'exercice de l'initiative et du référendum, avec notre motion, nous paraissent une bonne solution et une bonne volonté de démocratiser la vie politique en assouplissant les conditions très strictes pour le citoyen. La Constituante dans sa majorité durant ces travaux de 2000 à 2004 n'avait pas modifié les conditions. En 15 ans, la société a beaucoup changé avec un individualisme marqué et aussi une tendance de libéraliser et de desserrer le carcan administratif des lois et des règlements, souvent voulus par certains partis de ce parlement. Cette motion n'est pas une opposition Gauche – Centre – Droite, c'est une autre vision, plus démocratique, de l'exercice des droits politiques de nos citoyens fribourgeois. Passer de 6'000 à 5'000 signatures est un petit pas que notre parlement peut admettre avec un délai de récolte pour les initiatives passant de 90 à 180 jours. Rien de révolutionnaire dans cette motion. Le canton de Fribourg, il faut le rappeler, est l'un des plus restrictifs de Suisse avec le Tessin dans les conditions de l'exercice de l'initiative et du référendum. Pour exemple, le canton de Lucerne, avec une forte présence du groupe démocrate-chrétien et des partis de la droite au parlement avec un corps électoral fort de 265'000 personnes demande 4'000 signatures et 12 mois de délai de récolte. Autre exemple intéressant, le canton d'Argovie, patrie de Madame Doris Leuthard avec une forte présence du groupe de l'Union démocratique du centre au parlement avec 410'000 membres du corps électoral demande uniquement 3'000 signatures et 12 mois de délai de récolte. Autre exemple cité dans notre motion, Bâle-ville – forte présence de gauche et du groupe socialiste et un corps électoral fort de 105'000 personnes, demande également 3'000 signatures et 18 mois pour les initiatives. Ces exemples cités démontrent que tant les partis de gauche, du centre et de droite de ces cantons vivent normalement un accès plus facilité aux initiatives et référendums sans en subir un blocage de par la population. Autre point, la motion populaire est un tout autre sujet qui n'a pas de lien avec la motion de ce jour. Pour conclure, le Conseil d'Etat et la Direction concernée se gardent bien, dans la réponse reçue, de citer ces comparaisons intercantionales que l'on relève dans notre motion. La réponse du Conseil d'Etat peut être qualifiée de lacunaire. Pour vraiment vous faire prendre conscience des conditions actuelles très strictes, trop strictes, à l'exercice de l'initiative et du référendum dans le canton de Fribourg, souvent provenant de reliquats de lois du siècle passé, pour retrouver une nouvelle dynamique dans notre démocratie participative, je vous prie de soutenir cette motion et d'assouplir les conditions.

**Genoud François** (*PDC/CVP, VE*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion concernant la modification de la constitution cantonale, article 42 al. 2, article 46 al. 1. Nos collègues Marmier et Schoenenweid souhaitent par leur motion d'une part diminuer le nombre des signatures nécessaires pour une initiative et un référendum populaire de 6'000 à 5'000. Ils proposent également d'augmenter le délai de récolte des signatures, pour les initiatives uniquement, de 90 à 180 jours. Les arguments avancés concernant un assouplissement de ce cadre pour permettre à la population de faire connaître son avis sur des dossiers, des comparaisons avec d'autres cantons sont également avancées. En tant qu'ancien syndic ayant vécu et perdu un référendum populaire, je vous aurais plutôt proposé d'autres chiffres et je vous laisse deviner lesquels, mais soyons plus objectifs et utilisons d'autres arguments plus constructifs. La démocratie semi-directe est enviée par beaucoup d'autres pays proches de chez nous, nous devons donc éviter de faire modifier ce mix de démocratie, dans lequel le peuple participe avec l'exécutif et le législatif aux prises de décisions politiques. La réponse du Conseil d'Etat apporte des arguments justes et simples afin de nous encourager à refuser cette motion. Les chiffres n'ont certes pas changé depuis longtemps, mais la population, elle, a augmenté. Pour les délais, les nouveaux moyens de communications permettent également d'être plus rapide et efficace. Un autre argument est le taux d'aboutissement des initiatives et référendums posés par le canton de Fribourg. 23 annonces de référendum et seulement 6 n'ont pas abouti par exemple. Nous nous rendons bien compte que ce n'est pas la modification de cette loi qui peut permettre à la population de donner plus facilement son avis mais plutôt la

pertinence des objets qui doit susciter l'intérêt de la population. En conclusion, le groupe démocrate-chrétien vous invite à refuser cette motion. Pour ma part, j'essayerai pour cette fois de ne pas me tromper de bouton.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné la proposition de modification des deux articles de notre constitution cantonale. Autant le dire tout de suite, en demandant d'une part de revoir à la baisse le nombre de signatures nécessaires pour lancer une initiative ou un référendum populaire et d'autre part d'augmenter le délai pour la récolte des signatures pour les initiatives, les députés Marmier et Schoenenweid ont eu une fausse bonne idée. On peut même se demander si ce n'est pas l'inverse qui aurait dû être requis, à savoir une hausse du nombre de signatures nécessaires. En effet, face à l'augmentation régulière de la population et donc du nombre d'électeurs, on nous dit d'ailleurs qu'entre 1950 et 2018, elle a été multipliée par plus de quatre, il faut proportionnellement nettement moins de citoyens pour faire aboutir une initiative ou un référendum qu'à l'époque où ces instruments ont été prévus. Cette facilitation a comme conséquence que quasi tous les trois mois, et c'est devenu la règle, la population est appelée aux urnes. Or, ces votations sont des lourdes tâches pour les citoyens, les partis politiques et les organismes concernés et c'est sans compter les moyens financiers et les ressources en personnel qui ne cessent de croître. En outre, on peut craindre que le processus législatif ne soit ralenti si la remise en question devient trop facile. Et n'oublions pas que la multiplication des votations populaires peut être néfaste, trop de démocratie tue la démocratie. Dernier élément, on constate que les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication politique et ils sont une force de mobilisation. Avec cette force de mobilisation, la récolte de signatures par Internet est grandement facilitée et devrait par voie de conséquence entraîner plutôt une pression à la hausse sur le nombre de paraphes requis. Il vous suffit ainsi d'aller sur Internet, de choisir l'objet que vous voulez soutenir dans une longue liste et de vous inscrire. Vous recevez ensuite sur votre mail, un document à imprimer chez vous et à signer de manière manuscrite évidemment, ensuite de quoi vous n'avez même plus besoin ni d'une enveloppe, ni d'un timbre pour retourner le document et le tour est joué. La démocratie doit être le miroir du peuple et toute mesure qui veut faciliter la vie politique et l'engagement de tout citoyen est souhaitable, mais on le voit la démocratie participative est déjà une réalité, ne nous trompons donc pas de cible. Pour toutes ces raisons, c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical refusera cette motion.

**Müller Chantal** (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Fraktion ist gespalten bei dieser Frage. Die Argumente dafür kann ich verstehen. Die direkte Demokratie zu vereinfachen, klingt immer gut. Und doch sollten wir meiner Meinung nach den Status Quo belassen. Ich denke, wenn die Bevölkerung ein Anliegen unterstützenswert findet, ist es möglich, die benötigten Unterschriften innerhalb der Frist zu sammeln. Zudem wird, wie auch schon erwähnt, die demografische Tendenz des Kantons auf natürliche Weise dafür sorgen, dass der Prozentsatz bald auf die von den Motionären angestrebten 2,47 oder gar 2 Prozent sinkt. Es stellt sich dann aber auch bei der eidgenössischen Initiativenflut, wie eben schon erwähnt, die Frage, ob irgendwann einmal die Zahl wieder nach oben angepasst werden sollte.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts :

- > syndic de la superbe et merveilleusement bien conduite ville de Romont
- > président de l'Association des communes fribourgeoises

Je m'exprime en mon nom personnel.

J'ai été victime dans ma fonction "d'Abraracourcix" d'un référendum qui a eu l'effet insupportable d'un retard de plusieurs mois dans un projet validé tant par l'exécutif que par le législatif car il était dans l'intérêt de tous.

Il faut appeler un chat un chat comme on le dit dans ma corporation.

Le but des référendaires n'est que dans la série "les Bisounours" tel que décrit dans le discours glucoisé de mon collègue Schoenenweid.

C'est bien l'effet suspensif qui est trop souvent recherché par les référendaires et baisser le nombre de signatures nécessaires ainsi que le temps de récolte des signatures serait abonder dans leur sens ainsi que dans le sens de tous les extrémistes. Respectons les institutions et leurs corps constitués.

Je vous demande de refuser cette motion.

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Très brièvement, je m'exprime au nom du groupe socialiste, qui va soutenir la transmission de cette motion, d'une part parce qu'elle partage tant les préoccupations que les arguments avancés par les motionnaires, je ne vais pas les répéter ici, mais également dans la même logique que pour la motion qui a été refusée avant, c'est finalement un mieux pour la démocratie, pour la société, que le plus grand nombre de personnes puissent participer à la prise de décisions politiques. On a entendu l'amalgame entre la population qui a augmenté et donc le pourcentage qui a diminué pour récolter les signatures, mais en réalité c'est une fausse manière de calculer, parce que ce qu'il faudrait comparer, c'est l'augmentation de la population et le taux de participation. A ce niveau-là, on ne peut pas dire qu'il y a vraiment une amélioration à ce niveau-là. Pourquoi dis-je cela? Parce qu'en abaissant le nombre de signatures pour les référendums ou pour les initiatives,

ça facilite aussi le lancement de ces deux instruments populaires de droit politique et du coup ça incite également les gens à s'intéresser à la chose publique, à aller dans la rue, à aller sur des stands et récolter des signatures, qui par effet de ricochet peuvent aussi augmenter le taux de participation une fois que l'objet sera soumis au vote. Pour ces raisons-là plus que pour les raisons évoquées par les motionnaires, une partie du groupe socialiste va soutenir la transmission de cette motion. Je vous remercie pour votre attention.

**Waeber Emanuel** (*UDC/SVP, SE*). Mes liens professionnels et également politiques, je m'engage pour un pays et pour un canton libre, indépendant et un canton qui vit également la souveraineté.

Ich stelle fest, dass die Christlichdemokratische Fraktion und die Freisinnig-demokratische Fraktion Angst vor der direkten Demokratie haben, Angst vor dem Volk.

Notre groupe, sur ce thème, est assez partagé, une majorité va soutenir cette motion, cette motion qui invite non seulement les partis de la gauche, mais aussi les partis bourgeois.

Comme les chiffres ont été évoqués, pour montrer la comparaison avec les autres cantons, je pense que ça serait une solution tout à fait faisable, réalisable pour notre canton d'une part et d'autre part aussi lors des résultats du taux de participation qui est à Fribourg quand même assez haut en comparaison avec d'autres cantons. Cela montre aussi que notre électorat cantonal est assez intelligent et s'engage aussi politiquement, c'est pour ces raisons-là qu'une majorité du groupe va soutenir cette motion.

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Cette motion consistant à assouplir les règles pour la récolte de signatures suscite des réactions mitigées de part et d'autre, je l'ai bien entendu. Certes, il n'y a pas de gilets jaunes sur nos ronds-points, certes, le droit d'initiative existe déjà, il n'en demeure pas moins que la législation fribourgeoise est parmi les plus restrictives du pays et que l'exercice de ce droit n'est pas aisé dans notre canton. Fribourg n'est pas dans la moyenne, contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'Etat, Fribourg est en queue de peloton.

D'aucuns estiment que le statu quo va très bien, d'autres pensent que le délai est effectivement trop court, mais que le nombre de signatures actuel devrait être conservé. Nous avons également laissé ouvert la possibilité de fixer un pourcentage plutôt qu'un chiffre précis afin de tenir compte de l'augmentation de la population.

Sur le délai, la loi fédérale fait une différence très nette entre le délai référendaire de six mois pour ne pas ralentir le processus législatif et le délai d'initiative de 18 mois, qui laisse une plus grande marge de manœuvre aux initiants. Cette systématique ne se retrouve pas dans notre droit fribourgeois et il convient de corriger cette lacune.

Le Conseil d'Etat explique que l'allongement du délai d'initiative rallongerait le processus législatif. J'aimerais que Monsieur le Commissaire m'explique ce point, car dans le cas d'une initiative, le processus législatif ne commence qu'après l'adoption par le peuple.

On remarquera que les deux partis surreprésentés au Conseil d'Etat, le PLR et le PDC, sont ceux qui s'opposent le plus farouchement à un assouplissement du droit d'initiative. Doit-on voir ici la volonté de garder le pouvoir pour soi en le partageant le moins possible avec les citoyens qui auraient l'outrecuidance de critiquer l'absence de décision dans certains domaines et de modifier l'ordre du jour de nos débats en y apportant un nouvel objet? J'invite ces groupes à revoir leur position.

En ville de Fribourg, le PDC a été le fer de lance d'une mesure semblable, proposition largement soutenue par le Conseil général. Je remercie le député André Schoenenweid, qui en toute cohérence a cosigné cette motion. Je suis par contre surpris de la position du groupe démocrate-chrétien, qui conteste au niveau cantonal un principe qu'il a défendu au niveau communal.

Trois mois, c'est douze semaines, donc douze week-ends pour récolter des signatures. Les gens travaillent et les jeunes vont à l'école. A l'heure où ces derniers sont dans la rue pour réclamer au monde politique des projets plus ambitieux, et à l'heure où la Direction de l'instruction rappelle, à juste titre, que l'école est obligatoire, il serait cohérent et opportun de donner du temps supplémentaire pour l'activité politique en passant de 12 à 24 semaines, et donc 24 week-ends à disposition, pour récolter des signatures, c'est bien le moins que nous puissions faire pour favoriser l'action politique.

La Constituante avait déjà discuté de cette disposition et avait renoncé à assouplir les règles. Elle avait pensé que l'introduction de la motion populaire permettait d'atteindre un objectif similaire. Force est de constater que la motion populaire n'a pas séduit et qu'il s'agit d'un outil de participation beaucoup plus faible que l'initiative. En effet, une fois balayée par le Grand Conseil, la motion populaire reste sans suite, contrairement à l'initiative qui passe alors devant le peuple. C'est peut-être cela qui chatouille certains d'entre nous. En cas d'acceptation de la motion, notre pouvoir de députés diminuerait de manière très légère mais diminuerait tout de même.

Pourtant, le droit d'initiative est un droit sacré dans notre démocratie semi-directe, il n'y a pas de raison de maintenir des règles qui font de nous le canton le plus restrictif du pays, avec le Tessin. Nous ne devons pas avoir peur de faire confiance à nos citoyens et à la société civile. Donnons-nous la possibilité de débattre de ces questions. Demandons au Conseil d'Etat

de nous présenter un projet de loi, nous aurons alors tout loisir de définir, dans l'intérêt du débat démocratique, quel est le nombre idéal requis et quelle est la durée optimale pour garantir à la fois la participation politique de nos concitoyens et l'efficacité du processus législatif.

Sur ces considérations, je vous invite à prendre en considération cette motion.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je ne vais pas revenir en détail sur la réponse du Conseil d'Etat, dont vous avez pu prendre connaissance. Je tiens ici à remercier les intervenants pour leurs propos et remarques. Il est évident que dans notre système de démocratie semi-directe les droits politiques doivent être garantis. La participation de la population aux décisions est essentielle et constitue un élément important de la confiance que les Fribourgeoises et les Fribourgeois peuvent avoir à l'égard de leurs autorités. Comme vous avez pu le lire toutefois, le Conseil d'Etat n'estime pas que les exigences en matière de demandes de signatures ou de durée pour les récolter soient problématiques. Le tableau chronologique qui vous a été présenté montre d'ailleurs une sorte de progression à froid, si j'ose dire, qui fait qu'il est devenu proportionnellement quatre fois plus facile de faire aboutir un référendum aujourd'hui qu'il y a 60 ans et là, je conteste les propos de Monsieur Moussa, avec l'augmentation de population et le taux de diminution, on a toujours un facteur favorable envers la récolte des signatures. Je viens par ailleurs d'apprendre qu'un référendum a réuni le nombre de signatures nécessaire, ce que je regrette avec le Conseil d'Etat probablement, et puis ce qui montre et démontre qu'il est tout à fait possible, même sans soutien de grands partis, de récolter ces signatures. Enfin, Monsieur Marmier vous m'avez interpellé sur la prolongation des délais, il paraît relativement évident que ce n'est pas en rallongeant le processus démocratique que l'on va aller plus vite et si tout le monde salue la qualité de notre démocratie, la lourdeur et la lenteur sont parfois critiquées, il faut quand même le dire. Nous allons prochainement devoir voter sur deux référendums comme quoi notre démocratie est bien active. Enfin, concernant le taux de participation, je ne suis pas sûr des arguments qui ont été avancés par Monsieur Schoenenweid comme par Monsieur Moussa, à mon avis la multiplication des votations n'est pas un facteur qui va encourager la participation, bien au contraire, je pense qu'elle pourrait être contreproductive et là, je reprends les propos de Madame Gobet: " Trop de démocratie tue la démocratie". Bref, au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 49 voix contre 36. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 36.*

*Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel

(SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).  
*Total: 49.*

*Se sont abstenus:*

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

## **Rapport 2019-DFIN-10**

### **Compensation des effets de la progression à froid**

Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**  
 Rapport/message: **19 février 2019 (BGC mars 2019, p. 410)**

#### Discussion

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste a examiné ce rapport avec attention. L'indice des prix à la consommation n'a que très peu bougé ces dernières années, je crois que les chiffres publiés par la Confédération le montrent bien. On peut toujours discuter des méthodes de calcul de cet indice, mais ce n'est pas l'objet du jour, par contre on peut constater que le pouvoir d'achat, lui, n'augmente pas et que les salaires stagnent ou diminuent, et là je pense aux employés d'Etat et à la contribution de solidarité qu'ils ont dû payer, mais encore une fois, Monsieur le Commissaire, ce n'est pas le sujet du jour. En conclusion, il n'y a pas de réchauffement climatique pour la progression à froid, qui a laissé le Conseil d'Etat de glace, mais il faudra quand même se rappeler dans trois ans de prendre le bon indice, comme c'est indiqué à la dernière ligne du rapport. Avec ces considérations le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Boschung Bruno (PDC/CVP, SE).** Ich mache es kurz: Auch die Christlichdemokratische Fraktion hat diesen Bericht geprüft und ist mit der Analyse und den Empfehlungen des Staatsrates einverstanden, jetzt zu diesem Zeitpunkt nichts in diesem Thema zu unternehmen. Wichtig ist, dass wir uns bei einer nächsten Runde, wenn wir das Thema wieder diskutieren, auf diesen letzten Index berufen und nicht einfach drei Jahre streichen.

Mit diesen Erwägungen nimmt die Christlichdemokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je remercie les deux députés qui se sont exprimés et j'ai constaté qu'ils sont d'accord avec le Conseil d'Etat, je les en remercie. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

—

## **Election (autre) 2019-GC-14**

### **Un membre de la Commission des grâces, en remplacement de Julia Senti**

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

Bulletins distribués: 94; rentrés: 94; blancs: 8; nuls: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Grégoire Kubski, à Bulle*, par 76 voix.

Ont obtenu des voix M./M<sup>me</sup> Andréa Wassmer: 3; Nicolas Repond et Elias Moussa: 2; Pierre Mauron, Chantal Müller et Armand Jaquier: 1.

—

> La séance est levée à 11 h 55.



*Le Président:*

**Roland MESOT**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—